



**STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT
DE LA RIZICULTURE (SNDR)
EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**



TABLE DES MATIERES

PREFACE	4
PREAMBULE	5
RESUME EXECUTIF	7
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	9
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	10
1.1. CONTEXTE MONDIAL ET REGIONAL DE LA PRODUCTION RIZICOLE	10
1.2. CONTEXTE SECTORIEL	10
1.3. JUSTIFICATION ET PROBLEMES A RESOUDRE	11
II. DIAGNOSTIC DU SECTEUR RIZICOLE EN CENTRAFRIQUE	12
2.1. TYPOLOGIE DES ACTEURS DE LA FILIERE RIZ.....	12
2.1.1. <i>Rôle de l'Etat et place du riz dans les politiques nationales</i>	12
2.1.2. <i>Producteurs de riz</i>	12
2.1.3. <i>Transformateurs (décortiqueurs) de riz</i>	13
2.1.4. <i>Commerçants</i>	13
2.1.5. <i>Consommateurs et leur préférence</i>	13
2.1.6. <i>Structures d'appui</i>	14
2.2. DIMENSION GENRE DANS LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION	14
2.3. AVANTAGE COMPARATIF DE LA PRODUCTION DOMESTIQUE (EXPLOITATION, TRANSFORMATION, DISTRIBUTION). 14	14
2.4. DEFIS, OPPORTUNITES ET CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DU RIZ.....	15
2.4.1. <i>Défis à relever</i>	15
2.4.2. <i>Potentialités pour le développement du riz</i>	16
2.4.3. <i>Contraintes au développement du riz</i>	19
2.5. SYSTEMES DE PRODUCTION ET TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS RIZICOLES	20
2.5.1. <i>Systèmes de production</i>	20
2.5.2. <i>Typologie des exploitations rizicoles</i>	22
2.6. GESTION INTEGREE DES RAVAGEURS ET DES MALADIES	22
2.6.1. <i>Maladies observées et leurs manifestations</i>	22
2.6.2. <i>Présence des ravageurs et leurs dégâts</i>	22
2.6.3. <i>Moyens de lutte contre les maladies et ravageurs du riz</i>	23
III. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DU RIZ (SNDR)	25
3.1. VISION POUR LA SNDR.....	25
3.2. OBJECTIFS DE LA SNDR	25
3.2.1. <i>Objectif global</i>	25
3.2.2. <i>Objectifs spécifiques</i>	26
3.2.3. <i>Superficies, rendements et productions par modes de production</i>	26
3.2.4. <i>Besoins en ressources humaines en matière de recherche et vulgarisation</i>	26
3.2.5. <i>Cible de prix à la production à long terme</i>	27
3.3. RESULTATS ATTENDUS	27
3.4. AXES STRATEGIQUES DE LA SNDR.....	27
3.4.1. <i>Axe 1. Intensification durable la production rizicole</i>	27
3.4.2. <i>Axe 2. Amélioration des capacités de transformation post-récoltes et de la chaîne de valeur</i>	35
3.4.3. <i>Axe 3. Renforcement des capacités de commercialisation et d'accès aux marchés</i>	35
3.4.4. <i>Axe 4. Appui institutionnel aux acteurs de la filière</i>	36
3.4.4.2. <i>Programme 4.2. Renforcement des capacités de la vulgarisation des technologies auprès des riziculteurs</i>	37
3.4.4.3. <i>Programme 4.3. Renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations</i>	37
IV. PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNDR	38
V. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	38
5.1. GOUVERNANCE DE LA SNDR	38
5.2. OPPORTUNITE DE PRISE EN CHARGE DE LA SNDR PAR LE DSRP ET LE PNIASA.....	39
5.3. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	41
5.4. AUTRES QUESTIONS TRANSVERSALES	41
VI. DETERMINATION DES BESOINS REELS DE FINANCEMENT DE LA SNDR	41
VII. CADRE DE RESULTATS DE LA SNDR	42

VI. CONCLUSION	42
ANNEXES	43
ANNEXE 1 : PLAN D'ACTION DE LA SNDR (2013 – 2018).....	44
ANNEXE 2 : MATRICE DE COHERENCE ENTRE LA SNDR ET LE DSRP	46
ANNEXE 3 : CADRE LOGIQUE DES RESULTATS DE LA SNDR	46

PREFACE

En vue d'accroître la production du riz dans les pays africains subsahariens et de réduire leur dépendance des importations, la Coalition pour le Développement du Riz Africain (CARD) a lancé l'initiative riz et s'est engagée à les appuyer dans l'élaboration de leur document de la Stratégie Nationale de Développement du Riz (SNDR). Vu l'importance de plus en plus grandissante de la filière riz dans l'économie centrafricaine, le Gouvernement s'est joint à l'initiative lancée par la CARD. Ce choix se justifie du fait que le développement du riz figure parmi les actions prioritaires retenues par le Gouvernement dans le document de Stratégie de Développement Rural, de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (SDRASA) et le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA).

Pour concrétiser son engagement, le Gouvernement Centrafricain a nommé un Point Focal CARD et a mis en place un groupe d'interface pour l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement du Riz de la République Centrafricaine en 2010. La préparation de la SNDR a été faite de manière participative mobilisant ainsi tous les acteurs de la chaîne de valeur du riz. Déclinée en quatre axes stratégiques prioritaires (Axe 1. Intensification durable la production rizicole ; Axe 2. Amélioration des capacités de transformation post-récoltes et de la chaîne de valeur ; Axe 3. Renforcement des capacités de commercialisation et d'accès aux marchés ; Axe 4., Appui institutionnel adéquat aux acteurs de la filière), la SNDR vise à contribuer, d'ici à l'horizon 2025, à l'augmentation durable de productions agricoles nationales, par l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du riz local afin de répondre aux besoins et exigences des consommateurs.

Elle est en cohérence avec la vision globale de la Coalition pour le Développement du Riz Africain (CARD) et les orientations stratégiques du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et de la SDRASA. Elle constitue un cadre de référence pour les interventions publiques dans le domaine de la production du riz en RCA. La mise en œuvre de cette stratégie contribuera à induire d'ici 2015 la croissance moyenne annuelle de l'activité agricole en termes réels de 6% et à réduire le taux d'insécurité alimentaire de moitié. Elle permettra ainsi de lever le défi consistant à faire manger au moins un repas copieux par jour à la population centrafricaine.

Nous tenons ici à remercier particulièrement, au nom du Gouvernement que dirige **Son Excellence le Professeur Faustin Archange TOUADERA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Sous la clairvoyance de Son Excellence le Général d'Armée François BOZIZE YANGOUVONDA, Président de la République, Chef de l'Etat**, le Secrétariat de la Coalition pour le Développement du Riz Africain (CARD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) qui ont apporté leurs appuis au Gouvernement Centrafricain dans toutes les étapes de l'élaboration de la SNDR.



S.E.M. Fidèle GOUANDJIKA
Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural

PREAMBULE

Suite à l'initiative riz lancée par la Coalition pour le Développement du Riz en Afrique (CARD), le Gouvernement Centrafricain s'est engagé dans l'élaboration de son document de Stratégie pour le Développement du Riz (SNDR) en République Centrafricaine en 2010. L'engagement du Gouvernement Centrafricain s'est traduit également à divers niveaux, notamment par la nomination d'un Point Focal CARD et la désignation d'une Task Force autour de lui.

Le processus d'élaboration de la SNDR de la RCA a bénéficié de l'appui technique et financier du Secrétariat de la CARD et de l'assistance technique de la FAO. La première phase de ce processus s'est concrétisée par la Validation, au niveau national, de ce document de SNDR par l'ensemble des acteurs concernés par la problématique de développement du riz en République Centrafricaine (Gouvernement ; Partenaires au développement ; ONG ; Secteur privé ; Société civile). La validation dudit document jette alors la base de la seconde phase qui consiste à élaborer des programmes/projets spécifiques pour la mise en œuvre des différents axes stratégiques de la SNDR.

La SNDR offre un cadre de référence pour les interventions publiques dans le domaine de la production rizicole en RCA. L'objectif global de la SNDR est de contribuer, d'ici à l'horizon 2025, à l'augmentation durable de productions agricoles nationales, par l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du riz local afin de répondre aux besoins et exigences des consommateurs. Elle fixe les orientations stratégiques devant permettre d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire d'ici 2015 et d'induire à l'horizon 2015, une croissance moyenne annuelle de l'activité agricole en terme réels de 6%, le taux d'insécurité alimentaire de 15%.

L'élaboration de la SNDR a été réalisée par une équipe d'experts nationaux composée de :

- Dr David Kadékoy-Tigagué, Point Focal CARD, Coordonnateur de la Task Force ;
- M. Arsène Igor KONDAYEN, Coordonnateur national du Projet CFC Projet CFC/FIGR/14 « Amélioration de la Compétitivité du Riz en Afrique Centrale », à l'ICRA ;
- Dr Essène HAMAT MAL MAL, Chef du Département Elevage à l'ISDR, Université de Bangui ;
- Dr Emmanuel MBETID-BESSANE, Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Bangui ;
- M. Le Parfait MANGOUBALA, Chef de Service Suivi-Evaluation à l'ACDA ;
- M. Célestin NDELAFEI, Chargé de Programme, ONG CARITAS ;
- M. Jérémie BENINGA, Directeur des Opérations à l'ACDA ;
- M. Joseph GBARAFIO, Directeur Général des Services Régionaux au MADR ;
- M. Aimé Roger KOSSOMBOÏ, Cadre à la Chambre d'Agriculture ;
- M. Olivier KONGBO-GAZOUA, Responsable de crédit, Prochimie ;
- M. Emmanuel TAKOLO, Chargé de Communication, Radio Rurale ;
- M. Georges MARANDJI, Président du Groupement Agro-Pastoral de Sakai ;
- Mme Lina Brice OGOU-GOLET, Chargée de la clientèle, SOFIA-CREDIT ;

L'équipe a été appuyée par des experts du Secrétariat de la CARD et du Bureau Sous-régional de la FAO (Libreville). Le document de la SNDR a été préparé selon une approche participative qui a impliqué les principaux acteurs de la chaîne de valeur du riz en RCA (services de l'Etat concernés,

partenaires au développement, organisations professionnelles agricoles et rurales, Secteur Privé, Société Civile, ONG). Il a été présenté et discuté au cours de différentes assises, tant régionales que nationales organisées, par la CARD et la FAO. Ces consultations, qui ont réuni les différents acteurs de la filière rizicole, ont permis d'analyser, d'amender et de valider le contenu dudit document.

L'équipe des experts nationaux, ayant contribué à l'élaboration de la SNDR, tient à remercier très sincèrement le Secrétariat du CARD et la FAO pour leurs appuis techniques qui ont permis de renforcer les capacités de la partie nationale. Elle présente également ses remerciements à l'ensemble des partenaires au développement pour leurs observations et commentaires qui ont servi à la finalisation de ce document.

Leurs remerciements vont également à l'endroit du Gouvernement pour la plus grande attention qu'il ne cessera désormais d'accorder à la relance de productions agricoles en générale et au développement de la production rizicole en particulier en République Centrafricaine.

RESUME EXECUTIF

La République Centrafrique dispose des ressources naturelles abondantes et des conditions agro-écologiques généralement favorables au développement des cultures de rente et des cultures vivrières. De ces différentes spéculations vivrières, on note une nette croissance de la production du riz. Cette culture figure désormais parmi les principales cultures vivrières marchandes. Outre sa contribution à l'approvisionnement alimentaire de la population, la production rizicole contribue aux fonctions économiques, sociales, et environnementales de l'agriculture centrafricaine. Cette importance économique s'accroît si l'on considère les autres activités induites au sein de cette filière.

En dépit de l'existence du potentiel favorable à l'intensification de cette production, de nombreuses contraintes entravent la productivité et la compétitivité de ce secteur d'activité. Ce constat interpelle à réfléchir sur les mécanismes à mettre en œuvre pour développer de manière durable la riziculture en RCA. C'est dans cette optique que s'inscrit la formulation de la Stratégie nationale de développement du riz (SNDR) qui constituera un cadre de référence pour les interventions publiques dans le domaine de la production du riz en RCA.

La vision pour la SNDR s'inscrit dans la vision globale définie par le Gouvernement Centrafricain dans le cadre de la SDRASA qui vise à reconstruire une agriculture productive, rentable, durable et créatrice de richesse : « *D'ici 2025, l'Agriculture centrafricaine, productive, rentable, respectueuse de l'environnement, s'appuyant sur les initiatives locales et le concept genre, crée de la richesse, des conditions d'émergence d'un secteur privé agricole dynamique, de l'emploi et contribue à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte de la sécurité alimentaire* ».

L'objectif global de la SNDR est de contribuer, d'ici à l'horizon 2025, à l'augmentation durable de productions agricoles nationales, par l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du riz local afin de répondre aux besoins et exigences des consommateurs. De manière spécifique, la SNDR permet de : (i) Accroître et améliorer les potentialités de production ; (ii) Renforcer les capacités d'amélioration de la productivité des systèmes rizicoles ; (iii) Améliorer les capacités de transformation post-récoltes et d'organisation de la commercialisation ; (iv) Renforcer les capacités d'irrigation et d'investissement dans les technologies de maîtrise de l'eau ; (v) Renforcer les capacités des structures d'appui (recherche ; vulgarisation) et des organisations professionnelles agricoles et rurales (OPAR).

La mise en œuvre de la SNDR aura un impact significatif, non seulement sur l'augmentation de la production rizicole, mais aussi sur la sécurisation de cette production. A l'horizon 2025, environ 30.000 ha de riz seront exploités, pour une production de plus de 95.400 tonnes de paddy, soit environ 62.000 tonnes de riz blanc, d'une valeur estimée à plus de 22 milliards de FCFA. La SNDR permettra ainsi donc d'améliorer le niveau de vie et le revenu des producteurs. Ces résultats contribueront en terme stratégique, d'ici 2015, à atteindre une croissance moyenne annuelle de l'activité agricole en terme réels de 6% (Base line: 2%), de réduire le taux d'insécurité alimentaire à 15% (Base line: 30,2%).

En vue d'être en cohérence avec la vision globale de la Coalition pour le Développement du Riz Africain (CARD) et les orientations stratégiques de la SDRASA, la mise en œuvre de la SNDR s'appuiera sur les axes stratégiques suivants :

- Axe 1. Intensification durable de la production rizicole ;
- Axe 2. Amélioration des capacités de transformation post-récoltes et de la chaîne de valeur ;
- Axe 3. Renforcement des capacités de commercialisation, d'accès aux marchés et aux crédits ;
- Axe 4. Appui institutionnel adéquat aux acteurs de la filière (recherche ; vulgarisation ; organisation et accompagnement des producteurs ; financements/investissements ; partenariats).

Le dispositif de gouvernance de la SNDR doit être en cohérence avec celui de la Stratégie de Développement Rural, Agricole et de Sécurité Alimentaire et du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. La SNDR est ancrée dans le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire qui se base sur une approche sectorielle. De ce fait, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SNDR sera coordonnée par le dispositif unique et commun à toutes les actions du secteur agricole. Ce dispositif respectera les orientations du cadre institutionnel du DSRP.

Le tableau ci-après présente les axes et programmes retenus pour la mise en œuvre de la SNDR.

AXES	PROGRAMMES
Axe 1. Intensification durable de la production rizicole	Amélioration des systèmes de production et de distribution de semences améliorées
	Mise en place d'un dispositif approprié d'approvisionnement en intrants agricoles
	Renforcement des capacités d'irrigation d'investissements dans les technologies de maîtrise de l'eau et de maintien de l'environnement
Axe 2. Amélioration des capacités de transformation post-récoltes et de la chaîne de valeur	Amélioration des technologies de transformation, conditionnement et stockage des produits à base de riz
Axe 3. Renforcement des capacités de commercialisation, d'accès aux marchés et aux crédits	Amélioration des capacités de commercialisation, d'accès aux marchés et aux crédits
Axe 4. Appui institutionnel adéquat aux acteurs de la filière	Renforcement des capacités de la recherche à la mise au point et diffusion des technologies innovantes et performantes
	Renforcement des capacités d'appui conseil auprès des riziculteurs
	Renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations

La coordination des activités de la SNDR sera assurée par le Coordonnateur National, Point Focal de la Coalition pour le Développement du Riz Africain, appuyé par la Plate Forme Nationale Riz.

Le coût global de la stratégie nationale de développement du riz en RCA est évalué, à titre indicatif, à **42,5 milliards de francs CFA**, soit **85 millions de dollars US**. L'appui des partenaires tels que la JICA, la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Union Européenne, etc. sera sollicité pour financer les activités de la stratégie.

A ce sujet, il convient de noter que le **PNIASA** et le **GASFP** (Global Agricultural Security Fund Program) constituent déjà un cadre de mobilisation de ressources pour la RCA afin d'intensifier les productions agricoles (dont le riz) et de faciliter l'accès des populations vulnérables à la nourriture.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDA	Agence Centrafricaine de Développement Agricole
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
CARD	Coalition pour le Développement du Riz Africain
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CRPR	Centre Régional Polyvalent de Recherche
CTDR	Collège Technique de Développement Rural
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDAP	Fonds de Développement Agro-Pastoral
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
GASFP	Global Agricultural Security Fund Program
ICRA	Institut Centrafricain de la Recherche Agronomique
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MNIS	Matrice de la Nature des Interventions par Sous-secteur
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation des Producteurs
OPAR	Organisations Professionnelles Agricoles et Rurales
PA	Point d'Appui
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNIASA	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PARIR	Projet d'Appui à la Réhabilitation des Infrastructures Rurales
PFNR	Plate Forme Nationale Riz
PIB	Produit Intérieur Brut
PIBA	Produit Intérieur Brut Agricole
PRAP	Projet de Relance Agro-Pastorale
PREVES	Projet de Relance des Cultures Vivrières et du Petit Elevage
RCA	République Centrafricaine
REPROSEM	Réseaux des Producteurs de Semences
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDRASA	Stratégie de Développement Rural, de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
SNDR	Stratégie Nationale de Développement du Riz
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Contexte mondial et régional de la production rizicole

Le riz reste la troisième céréale produite dans le monde après le blé et le maïs. La production mondiale du riz est évaluée à un peu plus de 685 millions de tonnes en 2009 (FAOSTAT, 2010). Toutefois, ce niveau de production est en deçà de la consommation mondiale depuis 2002. Cet état de fait explique à la fois la baisse progressive des réserves mondiales de riz et la flambée des cours du riz sur les marchés. La dynamique en cours sur les marchés rizicoles pourrait compliquer davantage le fragile équilibre atteint par les Etats Africains en termes de sécurité alimentaire.

En effet, en Afrique Subsaharienne (ASS), le riz est devenu la source alimentaire qui croît le plus rapidement pour des millions de personnes. La demande annuelle de la région croît d'environ 6% par an (AfricaRice, 2008). Des progrès significatifs ont été enregistrés en matière d'accroissement de la production rizicole à travers la dissémination et l'adoption des variétés améliorées, mais surtout à travers l'extensification. La croissance démographique (2,3% par an), l'urbanisation sans cesse croissante et la facilité relative de la conservation et de la préparation ont milité en faveur de la tendance à la hausse de la consommation du riz. La mise en oeuvre de politiques favorables a joué également un rôle de tout premier plan en faveur du développement de la production domestique de riz. Le niveau élevé des prix du riz sur le marché international permettra de soutenir ces initiatives.

En dépit des immenses potentialités de production et des efforts consentis par les Etats et partenaires au développement, l'écart entre les besoins en consommation de riz et la production domestique en ASS ne cesse de s'élargir. En 2007, les importations de riz vers l'Afrique Subsaharienne ont augmenté de plus de 9 millions de tonnes, correspondant à plus de 2,7 milliards de dollars US (AfricaRice, 2008).

En Afrique de l'Ouest, environ 5,8 millions d'hectares sont emblavés de riz avec une production totale de 10,2 millions de tonnes de paddy en 2008/09 (FAOSTAT, 2010). En Afrique Centrale, un peu plus de 600 000 tonnes de paddy ont été produites sur environ 611 000 ha. La consommation totale, en équivalent riz blanc, est évaluée à plus de 9,8 millions de tonnes en Afrique de l'Ouest, contre 398.000 tonnes en Afrique Centrale. En 2006, les importations de riz sont donc évaluées respectivement, à environ 4,8 millions de tonnes en Afrique de l'Ouest et 104.000 tonnes en Afrique Centrale (AfricaRice, 2008).

1.2. Contexte sectoriel

En République Centrafricaine (RCA), la production rizicole occupe une place de plus en plus importante dans l'économie nationale, compte tenu de l'importance du revenu qu'elle génère aux exploitants agricoles et de sa contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Le niveau de la production nationale connaît une nette augmentation, passant de 7.800 tonnes en 1990 à 38.500 tonnes en 2008 (Ministère de l'Agriculture, 2009). Au cours de ces dix dernières années, la consommation moyenne du riz est passée de 4,5 kg/personne/an à 5 kg/personne/an. Dans le même temps, la consommation des céréales traditionnelles, principalement le maïs et le sorgho, est passée de 21 à 27 kg/personne/an pour le maïs et de 7 à 9 kg/personne/an pour le sorgho (FAOSTAT, 2009).

En général, la contribution de cette filière à l'économie nationale, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté est importante. Cette importance économique s'accroît si l'on considère les autres activités induites au sein de cette filière (transport ; transformation ; restauration ; etc.). Avec un niveau de production nationale estimé à 23.100 tonnes d'équivalent riz blanc, la filière rizicole rapporterait annuellement plus de 11,5 milliards de francs CFA à l'économie nationale (D. Kadékoy-Tigagué, 2010). Ces revenus, qui bénéficient souvent directement aux petits exploitants

agricoles, jouent un rôle important dans la lutte contre la pauvreté rurale. En outre, cette filière contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire et permet aux producteurs de diversifier leurs activités et sources de revenus.

Comparativement aux autres pays de la région d'Afrique Centrale, le niveau d'importation du riz par la République Centrafricaine reste très faible. Le niveau d'importation du riz blanc par la RCA dépasse rarement 2000 tonnes/an (FAOSTAT, 2010).

Cependant, l'intensification de la production du riz au niveau national reste limitée par des contraintes d'ordre agro-écologiques ; socio-économiques ; recherche-développement. La mise à disposition des acteurs concernés par cette filière des innovations et technologies appropriées semble primordial pour lever ce défi et d'assurer et garantir l'intensification de la production rizicole en RCA. C'est dans cette optique que s'inscrit l'élaboration de la Stratégie nationale pour le développement de la riziculture (SNDR) en République Centrafricaine.

1.3. Justification et problèmes à résoudre

La République Centrafricaine (RCA) couvre une superficie de 623.000 km² et compte une population estimée en 2010 à 4°479°444 d'habitants, soit 7,20 hab./km² (RGPH, 2003). Elle dispose des ressources naturelles relativement abondantes et des conditions agro-écologiques généralement favorables à l'agriculture et à l'élevage. Le potentiel agricole est de 15 millions d'hectares de terres arables dont seulement 800.000 hectares (ha) sont cultivés chaque année, correspondant à 5,3% du total et moins de 0,5 ha exploité en moyenne par actif agricole. Le climat du pays est favorable à une agriculture pluviale avec des cycles culturaux relativement longs¹. Le pays dispose d'un important réseau hydrographique² qui permet une bonne disponibilité en eau (surface, souterraine) pour l'agriculture. La disponibilité de ces ressources constitue un potentiel important dans la perspective de l'intensification des cultures par l'irrigation.

En général, ces conditions agro-écologiques favorables permettent le développement des cultures de rente et des cultures vivrières. En effet, les diverses spéculations vivrières (manioc, arachide, riz, sorgho, sésame, etc.) produites contribuent pour environ 25,20% à la constitution du produit intérieur brut (PIB), représentant 51,40% du produit intérieur brut agricole (PIBA) (BEAC, 2007). De ces différentes spéculations vivrières, on note une nette croissance de la production du riz. Cette culture figure désormais parmi les principales cultures vivrières marchandes. Outre sa contribution à l'approvisionnement alimentaire de la population, la production rizicole contribue aux fonctions économiques, sociales, et environnementales de l'agriculture centrafricaine (Kadékoï-Tigagué et Humbert, 2009).

En dépit de l'existence du potentiel favorable à l'intensification de cette production, de nombreuses contraintes entravent la productivité et la compétitivité de ce secteur d'activité. Ce constat interpelle à réfléchir sur les mécanismes à mettre en œuvre pour développer de manière durable la riziculture en RCA. C'est dans cette optique que s'inscrit la formulation de la Stratégie nationale de développement du riz (SNDR) qui constituera un cadre de référence pour les interventions publiques dans le domaine de la production du riz en RCA.

¹ Selon la Direction nationale de la météorologie, les précipitations varient de 800 mm, à l'extrême Nord (Biraï, 788 mm, moyenne de 1951 à 1989), à plus de 1.500 mm au sud (Bangassou 1.695 mm). Elles ont une étroite corrélation avec la durée du cycle végétatif des cultures, des pâturages.

Des variations spacio - temporelles assez importantes au cours des 30 dernières années sont à l'origine de fréquentes distorsions du calendrier agricole qui n'est plus suivi depuis plus de deux décennies par manque d'observations agro-météorologiques. Cependant, elles restent assez suffisantes et permettent, dans les zones soudano-guinéenne et guinéen-forestière, de pratiquer deux cycles de culture par année.

² Ce réseau est subdivisé en deux grands bassins (Oubanguien au sud, partie nord du bassin congolais, et tchadien au nord) et de deux petits bassins : le bassin de la Sangha et le bassin de Logone.

II. DIAGNOSTIC DU SECTEUR RIZICOLE EN CENTRAFRIQUE

2.1. Typologie des acteurs de la filière riz

L'analyse des parties prenantes a permis d'identifier plusieurs acteurs intervenant dans la filière riz en RCA. Il s'agit de : Etat, producteurs, transformateurs, commerçants, consommateurs, structures d'appui.

2.1.1. Rôle de l'Etat et place du riz dans les politiques nationales

Le riz est l'une des principales productions vivrières jouant un rôle d'importance dans l'économie de la RCA. Parmi les céréales produites en RCA, le riz occupe la troisième place après le maïs et le sorgho, en terme de superficies et de niveau de production. Ainsi, le Gouvernement Centrafricain a défini des actions spécifiques devant favoriser le développement de la riziculture. Elles s'inscrivent dans les grandes lignes des stratégies et politiques nationales (SDRASA³ ; PNIASA⁴ ; PNSA⁵ ; DSRP-II⁶), et sont en cohérence avec les stratégies régionales et sous-régionales de développement du secteur agricole (PRSA-CEMAC⁷ ; SAC-CEMAC⁸ ; PAC-CEEAC⁹ ; PDDAA-NEPAD¹⁰ ; OMD¹¹).

Globalement, ces actions se fondent sur la mise en œuvre des programmes et projets de développement à travers les aménagements hydro-agricoles (périmètres et bas-fonds aménagés), la diffusion des innovations pour l'intensification des systèmes rizicoles, la mise en place des cadres de concertation des acteurs de la filière riz, etc. Au titre de ces programmes, projets et cadres de concertation, l'on pourra mentionner entre autres :

- le projet d'appui à l'amélioration de la compétitivité du riz en Afrique Centrale ;
- le programme d'appui à la réduction de l'impact de la flambée des prix des denrées alimentaires ;
- le projet d'appui à la production et la diffusion du riz NERICA à travers une approche participative ;
- le projet de relance agro-pastoral dans la zone sud-ouest ;
- le projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage dans les savanes du nord-ouest ;
- le programme spécial de sécurité alimentaire.

2.1.2. Producteurs de riz

Les premiers acteurs impliqués dans la filière sont les producteurs. Ces producteurs exploitent en moyenne 0,75 ha en riziculture pluviale, 0,50 ha en riziculture de bas-fonds, et 0,25 ha en riziculture irriguée. On estime à environ 40.000 producteurs, dont 22.000 riziculteurs en système pluvial, 10.000 riziculteurs en système de bas-fonds et 6.700 riziculteurs en système irrigué. Outre le foncier, la main-d'œuvre familiale, le matériel agricole (houe, machette, hache, etc.), et rarement le matériel de traction animale constituent l'essentiel des facteurs de production dont disposent les producteurs. L'accès au crédit est quasi-inexistant pour ces acteurs.

³ Stratégie de développement rural, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

⁴ Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire.

⁵ Programme national de sécurité alimentaire.

⁶ Document de stratégies de réduction de la pauvreté, deuxième génération, 2011-2015.

⁷ Programme régional de sécurité alimentaire de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

⁸ Stratégie agricole commune de la CEMAC.

⁹ Politique agricole commune de la Communauté économique des états de l'Afrique centrale.

¹⁰ Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du NEPAD.

¹¹ Objectifs du millénaire pour le développement.

Dans certaines zones de production (Ngoumangou ; gbodo ; Bohoro ; Fénéwara ; Sakai ; etc.), les producteurs se sont organisés en groupement de producteurs de riz. Les responsables de ces groupements s'occupent de la gestion des immobilisations de leur organisation (ouvrages d'irrigation ; magasin ; décortiqueuse ; matériel agricole ; etc.), de recherche de marchés et d'appuis techniques, etc. Dans la zone de Bozoum, outre les groupements de riziculteurs, il existe une coopérative des riziculteurs qui est la structure fédérative des riziculteurs de la région de l'Ouham-Pendé. Cette structure intervient dans la commercialisation du riz, le décortilage du riz, l'approvisionnement en intrants (engrais ; semences ; petit outillage ; etc.) des riziculteurs.

2.1.3. Transformateurs (décortiqueurs) de riz

Le décortilage est la première forme de transformation du riz dans les zones de production. Deux types de décortilage du paddy sont pratiqués (manuel ; mécanique). Le décortilage manuel à l'aide du mortier reste le mode le plus répandu réalisé majoritairement par les femmes. Dans certaines zones de production (Bambari), les femmes, intervenant dans les activités de décortilage et de la vente du riz, se sont organisées en une « Association des femmes décortiqueuses de riz ». Le riz transformé par ces femmes est vendu aux commerçants et aux consommateurs locaux.

Les décortiqueuses mécaniques sont très peu répandues en RCA. On les retrouve dans certains sites de productions (Sakai ; Ngoumangou ; Bohoro ; Boyali ; PK26) et dans certaines villes avoisinant les grands bassins de production (Bambari ; Kongbo ; Bangui). Les décortiqueuses sur les sites de production appartiennent au groupement des riziculteurs et celles dans les villes sont détenues par des opérateurs privés. Ces acteurs opèrent de manière individuelle et ne disposent pas d'une organisation spécifique.

2.1.4. Commerçants

La commercialisation du riz, comme tout autre produit agricole, est libre. En général, les commerçants impliqués dans cette filière n'ont pas une organisation spécifique. Néanmoins, certains peuvent appartenir à l'association des commerçants (association des *Wali* et *Koli Gala*) du marché dans lequel ils se sont installés. Cette association regroupe l'ensemble des commerçants d'un marché intervenant généralement dans des filières différentes.

Les femmes aussi bien que les hommes interviennent dans la commercialisation du riz. Ces acteurs jouent un rôle très important dans la collecte et l'acheminement du riz depuis les zones de production jusqu'aux consommateurs. En fonction des ressources dont disposent ces opérateurs, on peut les regrouper en trois catégories :

- Les commerçants grossistes. Ils assurent la collecte du riz auprès des producteurs et l'approvisionnement des marchés terminaux urbains. Certains de ces acteurs interviennent dans l'importation du riz. Ces acteurs disposent de capacités de stockage de plus de 500 tonnes de riz.
- Les commerçants demi-grossistes. Ils assurent l'écoulement courant de volumes de riz plus réduits. Ils s'approvisionnent le plus souvent auprès des grossistes. Leurs capacités de stockage peuvent varier entre 100 à 150 tonnes de riz.
- Les commerçants détaillants. Ils jouent un rôle dans l'approvisionnement de proximité des consommateurs et mettent à leur disposition les quantité et qualité de riz souhaitées.
- Les consommateurs. Ils interviennent dans l'utilisation finale du riz. Ils sont constitués des ménages, des restaurants, des cafétérias, etc.

2.1.5. Consommateurs et leur préférence

Les consommateurs interviennent dans l'utilisation finale du riz. Ils sont constitués des ménages, des restaurants, des cafétérias, etc.

Le riz, jadis considéré comme une denrée alimentaire de luxe, est de plus en plus adopté par les populations rurales et urbaines. Il finit par rentrer dans les habitudes alimentaires. Le riz est

consommée sous diverses formes : bouillie ; riz cuit ; pâte ; beignets, « *gbarie* » (riz cuit mélangé avec du haricot) ; etc.

La préférence des consommateurs varie en fonction du type de produits de transformation. Le riz entier est souvent utilisé pour être cuit afin d'accompagner les sauces, alors que pour préparer la bouillie, la pâte, les beignets et le *gbarie*, la préférence est pour le riz brisé. Ces types de riz proviennent soit de la production locale et des importations. Le niveau global de la demande nationale de riz d'ici à l'an 2018 pourrait atteindre environ 45.300 tonnes d'équivalent riz blanc, pour une consommation moyenne de riz estimée à 8,30 kg/hab./an et une population de 5.457.800 habitants (FAOSTAT, 2010).

2.1.6. Structures d'appui

Ce sont généralement les structures de recherche, de la vulgarisation, les fournisseurs d'intrants et de matériels agricoles, les ONG, les transporteurs, les organismes de micro-finance, etc. Elles interviennent dans l'encadrement technique, dans l'appui-conseil et l'appui financier des producteurs.

2.2. Dimension genre dans la production, la transformation et la commercialisation

La production de riz est pratiquée aussi bien par les hommes que par les femmes. En culture pluviale, les femmes représentent 10% des producteurs contre 2% en culture irriguée. Cependant, les femmes et les enfants représentent 70% de la main-d'œuvre utilisée dans la production rizicole (labours ; semis ; récoltes ; transport ; battage ; conditionnement). La transformation du riz est une activité à dominante féminine, dont 80% des acteurs sont des femmes. Quant aux activités de la commercialisation, elles concernent aussi bien les femmes (60%) que les hommes (40%). La vente au détail du riz blanchi est assurée par les femmes dans les marchés ruraux et urbains alors que la vente de paddy en sacs est généralement assurée par les hommes chefs de ménages.

2.3. Avantage comparatif de la production domestique (exploitation, transformation, distribution)

La crise au sein des filières de produits agricoles de rente (coton ; café ; tabac) et la croissance démographique ont contribué au développement de la production locale du riz. Cette production domestique a, en outre induit, le développement des activités connexes génératrices de revenus pour les acteurs concernés.

En effet, le riz local présente des avantages intéressants comparativement au riz importé. Sur le plan nutritionnel, le riz est une denrée alimentaire qui a une valeur nutritive supérieure à celle du manioc qui reste l'aliment de base de la population. L'amélioration de la qualité de ce produit permettra donc de contribuer à l'amélioration de la santé nutritive des consommateurs. Des études récentes sur la commercialisation du riz estiment le coût moyen de production de riz à 119 FCFA/kg (Kadékoï-Tigagué, 2010). Le coût de production du riz dans la zone de Bambari est évalué à 101 FCFA/kg, contre 120 FCFA/kg à Sakai et 126 FCFA/kg à Bozoum. L'analyse des prix pratiqués sur les marchés montre que le prix de vente moyen du riz local est de 200 FCFA/kg, bord champ, et de 375 FCFA/kg sur les marchés de consommation. La production nationale garderait donc un avantage compétitif par rapport au riz importé vendu entre 700 et 1500 FCFA/kg, selon la qualité du riz (riz ordinaire ; riz parfumé). En outre, les différents acteurs impliqués dans la commercialisation du riz dégagent des marges bénéficiaires intéressantes. Ces marges varient de 94 FCFA/kg à plus de 500 FCFA/kg en fonction des types d'activités pratiquées. Cette compétitivité du riz local peut substantiellement s'accroître avec l'amélioration de l'ensemble de la chaîne de valeur de cette filière par l'accès aux innovations technologiques et aux équipements de transformations appropriés.

2.4. Défis, opportunités et contraintes au développement du riz

2.4.1. Défis à relever

Les défis à relever pour le développement de la filière rizicole en RCA sont principalement ceux qui posent au secteur de développement rural et de la sécurité alimentaire du pays. Il s'agit notamment de : (i) améliorer le cadre de vie de la population rurale ; (ii) atteindre l'autosuffisance et la sécurité alimentaire de la Nation ; et (iii) contribuer durablement à la relance de la croissance économique nationale.

2.4.1.1. Améliorer les conditions de vie de base de la population rurale

Même si des efforts ont été réalisés en matière d'éducation ces dernières années en milieu rural qui se sont traduits par une amélioration des indicateurs des OMD n°2 et 3, du chemin reste à parcourir en matière d'infrastructures scolaires et d'enseignement pour permettre d'atteindre les objectifs fixés d'ici 2015, à savoir assurer l'éducation primaire pour tous et éliminer toute disparité entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement.

Il en est de même du secteur de la santé en milieu rural. Même si les indicateurs des OMD n°4, 5 et 6 ont progressé entre 2003 à 2008, un effort important en matière d'infrastructures sanitaires et de soins reste à faire pour atteindre les objectifs fixés au-delà de 2015. Les autres secteurs (transports, énergie, hydraulique villageoise, etc.) ne sont pas en reste et des efforts importants sont à faire en matière d'infrastructures rurales (routes en terre, pistes rurales, marchés, puits et forages, électrification rurale, etc.), mais également en matière de prise en charge, de gestion et de maintenance. Les besoins ont déjà été identifiés pour ces secteurs dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, deuxième génération (DSRP II) dont la Table ronde s'est tenue à Bruxelles en juillet 2011.

2.4.1.2. Atteindre les objectifs de l'autosuffisance alimentaire des populations rurales et de la sécurité alimentaire de la Nation

Les besoins alimentaires de la RCA sont encore tributaires d'une agriculture de subsistance, pratiquée par la plus grande majorité des ruraux, qui malgré leur dynamisme et détermination, n'arrivent pas à satisfaire pleinement à leurs propres besoins alimentaires minimum (2400 kcal/jour), ainsi qu'à leurs besoins sociaux primaires, à cause des différentes contraintes et goulots d'étranglement inhérents au secteur agricoles. Ceci justifie les importations de certaines denrées alimentaires et en conséquence des pertes en devises, alors que le pays dispose des atouts agro-écologiques majeurs pour leur production.

Le défi majeur pour le Gouvernement est de pouvoir arriver donc à lever ces contraintes afin de : (i) moderniser le secteur agricole et rendre plus valorisant et attractif cette catégorie d'emploi ; (ii) permettre à la grande majorité des ruraux de satisfaire pleinement à leurs besoins alimentaires ; (iii) dégager en même temps des surplus de productions qui contribueront, d'une part, à l'amélioration des revenus des familles agricoles, et d'autres part, à la satisfaction de la demande nationale en produits alimentaires.

2.4.1.3. Améliorer les revenus de la population rurale et contribuer à la relance durable de la croissance économique nationale

L'évolution de l'activité économique est dictée par celle du secteur rural qui reste le secteur clé de l'économie nationale tant pour sa contribution au PIB que pour les effets d'entraînement sur les autres secteurs.

Si le développement de l'agriculture familiale peut réduire le niveau de pauvreté en zone rurale et contribuer significativement à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire, elle ne pourra pas à elle toute seule donner une réelle impulsion à la croissance économique nationale. C'est pourquoi, parallèlement à l'amélioration de la production des exploitations agricoles familiales, il faudra promouvoir les organisations professionnelles agricoles et rurales (agriculteurs ; éleveurs ; artisans ;

etc.) et le secteur privé. Ceci se fera à travers : (i) la professionnalisation et la structuration en associations de producteurs et organisations professionnelles rurales et rurales (OPAR) ; (ii) la promotion du secteur privé par des appuis à la réalisation d'investissements productifs et au développement des filières ; (iii) l'appui aux services d'appui au secteur rural publics et privés (recherche, formation, vulgarisation, conseil, fourniture intrants et matériels agricoles, crédit).

2.4.2. Potentialités pour le développement du riz

Diverses opportunités méritent d'être saisies et valorisées pour le développement du riz en RCA. Elles concernent les domaines suivants :

2.4.2.1. Importance des ressources agro-écologique

La RCA dispose d'importantes ressources agro-écologiques pour le développement du riz. Les superficies jugées aptes à l'irrigation sont évaluées à environ 1,9 million ha. Cependant, ce potentiel n'est valorisé qu'à hauteur de 0,3%. Il est étroitement lié à l'évolution des systèmes de production.

La valorisation de ces potentialités agro-écologiques du pays pourrait permettre d'accroître le niveau de la production locale et d'améliorer la qualité du riz, d'augmenter l'offre et de recréer une proximité spatiale entre les zones de production et les centres de consommation de riz, de sécuriser la régularité des approvisionnements alimentaires des centres urbains, de diversifier les sources de revenus et d'améliorer le niveau de vie des producteurs de riz. Le développement de cette filière pourrait ainsi créer des emplois permanents en milieu rural par l'intermédiaire des segments de production et des opérations de transformation post-récoltes (transformation en farine ; fabrication de pain, de biscuits, de jus, etc.).

La valorisation du riz local est bien prise en compte dans les différents documents cadres de politiques agricoles et de programmes/projets de développement du secteur rural. Il s'agit entre autres : (i) de la Stratégie de Développement Rural, de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (SDRASA) ; (ii) du Document de stratégie de réduction de la pauvreté, deuxième génération, 2011-2015 (DSRP 2) ; (iii) du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) ; (iv) du Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) ; (v) du Programme d'Urgence de Réduction de l'Impact de la flambée des prix des denrées alimentaires (UE et FAO) ; (vi) du Projet d'Amélioration de la compétitivité du riz en Afrique Centrale (FCB¹²) ; (vii) du Projet d'Appui à la Réhabilitation des Infrastructures Rurales (BAD) en cours d'opérationnalisation¹³ ; et (viii) du Projet d'appui à la production et la diffusion du riz Nerica à travers une approche participative (TCP FAO).

Les autres projets en cours de planification ont préconisé également des actions en faveur du développement de la production du riz. Il s'agit notamment : (i) du Projet de Relance des Cultures Vivrières et du Petit Elevage (sur financement FIDA) dont le début est prévu pour 2011, (ii) du Projet de relance du secteur agropastoral (sur financement de la Banque Mondiale) avec un démarrage escompté avant fin 2011 ; et (iii) les futurs appels à propositions de l'UE 2011-2013 et 2013-2015.

Les actions préconisées sont axées sur l'aménagement des terres, la maîtrise de l'eau, l'intensification des systèmes de production, l'accès aux marchés et l'amélioration du cadre de vie, le renforcement des capacités des producteurs et des services techniques d'appui, etc.

2.4.2.2. Accès au foncier

Quelque soit le mode de gestion du foncier, la terre n'est jamais considérée comme un facteur rare dans les différentes zones de production en RCA. Le type d'appropriation choisi (collectif ou individuel) ne reflète donc absolument pas la disponibilité en terre d'un village ou d'un groupe

¹² FCB : Fonds Commun des Produits de base.

¹³ La Coordination Technique de ce projet de la BAD a déjà été mise en place.

d'agriculteurs, mais indique plutôt la propension d'un village pour le travail collectif. La durée d'occupation moyenne des parcelles est de 3 à 5 ans, suivie d'une mise en jachère naturelle. La durée de la jachère est généralement longue afin de permettre la reconstitution de la fertilité des terres ainsi exploitées. Les espaces mis en jachère redeviennent alors généralement dans le patrimoine villageois et ne sont que rarement appropriés individuellement à l'exception des propriétaires d'attelage qui tendent à revenir plus régulièrement et plus rapidement sur des terres qui, progressivement, présentent moins de souches et sont donc plus faciles à labourer en culture attelée.

2.4.2.3. Disponibilité des variétés améliorées de riz mises au point par la recherche

Les activités de recherche sur le riz sont conduites par l'Institut Centrafricain de la Recherche Agronomique (ICRA). En partenariat avec les autres institutions de recherche régionales et internationales, l'ICRA a mis au point et introduit des variétés de riz améliorées et des techniques culturales innovantes pour accroître la productivité du riz. Plusieurs variétés améliorées ont été ainsi diffusées et adoptées par les producteurs (Cf. Tableau ci-dessous).

Tableau 1 : Caractéristiques de quelques variétés de riz diffusées par la recherche

Variétés	Origine des semences	Systèmes de culture	Rendements potentiels (kg/ha)
TCS10	Mission de coopération chinoise	Irrigué	5000 - 6000
		Bas-fond inondé	3500 - 4000
		Pluvial	2500 - 3000
Variétés IRAT (318 ; 213 ; 216 ; 144 ; etc.)	ICRA	Pluvial	2500 - 3000
BG 90-2	ICRA	Bas-fond inondé	3000 - 5000
		Pluvial	2500 - 3000
NERICA bas-fonds	AfricaRice	Irrigué	5000 - 8000
NERICA pluviales	AfricaRice	Pluvial	3000 - 4000

Source : ICRA

Dans le cadre du partenariat avec le Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice), des nouvelles variétés de riz NERICA et des technologies d'amélioration de la productivité et de la compétitivité du riz ont été introduites en milieu producteur. Ces variétés de riz NERICA présentent de multiples avantages : précocité, résistance aux ravageurs et aux maladies, tolérance à la sécheresse et à la toxicité ferreuse, bon goût, etc.

En vue d'assurer un meilleur transfert des innovations auprès des producteurs, l'ICRA travaille en étroite collaboration avec l'ACDA, qui s'occupe de l'appui-conseil aux producteurs, ainsi qu'avec les différentes organisations non gouvernementales intervenant dans le secteur agricole (CARITAS ; COOPI ; SOLIDARITES ; Action contre la faim, ACF ; etc.).

2.4.2.4. Disponibilité des capacités humaines et institutionnelles

Dans les grands bassins de production du riz en Centrafrique (Ouaka ; Basse-Kotto ; Mbomou ; Ouham-Pendé ; Ombella-M'Poko), les producteurs locaux possèdent une bonne expérience en matière de techniques de production du riz. Le pays dispose également d'une main-d'œuvre rurale importante et à même de soutenir le développement du riz. En effet, environ 70% des actifs du pays engagés dans les activités agricoles (RGPH, 2003).

Globalement, la RCA dispose de capacités humaines et institutionnelles assez suffisante pour intervenir dans le développement de la riziculture. Au niveau de la recherche, l'ICRA couvre les différentes zones agro-écologiques à travers son dispositif opérationnel de terrain constitué de trois centres régionaux de recherche, six stations, six points d'appui expérimentaux, et d'un réseau de

terroirs de référence. Il dispose d'une équipe composée d'une dizaine de chercheurs ainsi que d'une dizaine de techniciens de recherche intervenant dans le programme riz.

L'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR) de M'Baïki, rattaché à l'Université de Bangui, et le Collège Technique de Développement Rural (CTDR) de Grimari, sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), forment des ingénieurs agronomes, techniciens supérieurs et techniciens de développement chaque année qui constituent des ressources humaines potentielles pouvant intervenir dans le développement du riz.

Le dispositif de d'appui-conseil de l'ACDA constitue un vaste réseau couvrant l'ensemble des régions du pays avec plus d'une centaine d'agents vulgarisateurs pouvant intervenir dans les actions de développement du riz.

Globalement, l'ensemble de ce dispositif mérite d'être renforcé afin d'assurer un développement durable de la production rizicole en RCA.

2.4.2.6. Cadre institutionnel et politique

Conformément à la Stratégie de développement rural, de l'agriculture et de sécurité alimentaire (SDRASA) en cohérence avec les stratégies de réduction de la pauvreté en RCA, le développement des productions vivrières, dont celle du riz, constitue un secteur stratégique pour la lutte contre la pauvreté et la faim. La stratégie consiste à lever les obstacles, afin d'augmenter la valeur ajoutée des productions agricoles et d'assurer également la sécurité économique des plus pauvres dans le secteur rural. Les actions prioritaires à entreprendre pour lever les défis relatifs au développement des productions vivrières, dont le riz, s'inscrivent particulièrement dans l'axe 1 « *Amélioration du cadre institutionnel et de l'environnement de production* » et l'axe 3 « *Amélioration de la production, de la transformation et des flux de commercialisation des produits agricoles à l'intérieur et à l'exportation* » de la SDRASA. Elles se feront à travers :

- la redynamisation du système de crédit agricole adapté pour le rééquipement en matériel agricole, l'approvisionnement en intrants et la commercialisation des produits ;
- la mise en place d'un fonds de garantie et d'assurance pour les activités agricoles ;
- la mise au point et la diffusion des pratiques d'agriculture durable ;
- l'intensification et la diversification des productions ;
- le renforcement des capacités de gestion post-récolte (transformation ; conservation ; etc.) ;
- l'appui au développement des marchés ;
- l'appui à la normalisation de la qualité et de la salubrité des aliments.
- la redynamisation des structures de recherche et de vulgarisation adaptées aux besoins des producteurs ;
- la réhabilitation des pistes rurales et des infrastructures de commercialisation, la construction de micro-barrages et de retenues d'eau, l'aménagement et la valorisation des bas-fonds.

Enfin, l'Etat favorisera la participation du secteur privé par la mise en place : (i) d'un cadre incitatif dans les domaines de l'équipement, l'aménagement, l'approvisionnement, la production et la commercialisation ; et (ii) l'assainissement des circuits commerciaux des intrants et des produits agricoles afin d'améliorer la compétitivité des filières à fortes potentialités de croissance.

La mise en œuvre de ces stratégies permettront plus spécifiquement, non seulement de redynamiser le développement de la riziculture et des investissements y relatifs, mais aussi de réduire de manière régulière les importations de riz, qui constituent une perte de devises pour le pays. Ainsi, la mise en œuvre de la SNDR va renforcer les efforts de l'Etat dans l'amélioration de la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, et l'amélioration de la compétitivité des filières agricoles.

2.4.2.7. Questions sociales et transversales

Elles concernent les effets induits du développement du riz, notamment la création d'emplois et la libre circulation des intrants et produits agricoles.

L'objectif du développement de la riziculture est de contribuer à l'accroissement de la production alimentaire et sa sécurisation grâce à la diffusion des technologies de production et protection intégrée de la riziculture et à la promotion de chaînes de valeur du riz.

Quant à la diversification des cultures et la transformation des productions, elles sont sources de génération d'emplois et par conséquent, de diminution de l'exode rural. L'Etat doit développer à cet effet, des infrastructures sociales de base (écoles ; centres d'apprentissage ; etc.) à travers des projets de développement pour accompagner ce processus.

Les questions transfrontières concernent les problèmes régionaux tels que la politique de développement agricole de la CEMAC, la circulation des intrants agricoles (semences ; engrais ; insecticides ; équipements agricoles ; etc.) et des productions, notamment du riz, les taxes communes, etc. Ces questions sont discutées au sein des organisations régionales comme la CEEAC¹⁴, l'UEAC¹⁵, la CEMAC, etc.

2.4.3. Contraintes au développement du riz

En dépit des conditions agro-écologiques favorables, le fort degré d'insertion au marché, offrant de grandes opportunités pour développer la production rizicole, la production de riz en Centrafrique est limitée par diverses contraintes. Celles-ci constituent les défis majeurs à lever afin de développer la riziculture en RCA. Il s'agit entre autres de : (i) contraintes agro-écologiques ; (ii) contraintes socio-économiques ; et (iii) contraintes à la recherche-développement.

2.4.3.1. Contraintes liées au régime foncier

D'une manière générale, il n'existe aucun cadre réglementaire (Code foncier) régissant le régime foncier (accès aux terres, mode d'exploitation, droit de propriété, etc.) dans le pays. L'accès et le mode d'utilisation des terres agricoles sont réglementés par les droits coutumiers. Des réflexions sont en cours pour proposer un texte de Loi sur le régime foncier à l'Assemblée Nationale.

Néanmoins, dans les périmètres rizicoles aménagés avec un dispositif d'irrigation (Sakaï ; Ngoumangou ; Bohoro, Gbodo), certains producteurs propriétaires d'un nombre assez important de casiers¹⁶ (5 à 10 casiers) mettent en location une partie de leurs casiers. Le coût de location d'un casier est de 5.000 FCFA par cycle de production.

2.4.3.2. Contraintes agro-écologiques

Les principales contraintes agro-écologiques à la production rizicole sont : l'insuffisance des semences améliorées ; la prévalence des maladies et ravageurs ; la non maîtrise des techniques d'intensification de production et de gestion intégrée de la culture (maîtrise de l'eau ; fertilisation organique ; fertilisation chimique ; gestion des mauvaises herbes ; etc.) ; la non maîtrise de techniques de transformation post-récolte ; etc.

2.4.3.3. Contraintes socioéconomiques

Les contraintes socioéconomiques à la production rizicole concernent entre autres : le manque d'équipements et de matériels appropriés de production, de récolte, et de transformation ; les difficultés d'accès aux crédits ; les difficultés d'accès à certaines zones de production ; le coût élevé des intrants agricoles (engrais, herbicides, insecticides) ; le faible niveau d'appui technique des structures d'encadrement ; etc.

2.4.3.4. Contraintes à la recherche

Les contraintes majeures à la recherche concernent essentiellement : la faiblesse des ressources financières allouées par l'Etat ; les difficultés pour la mobilisation de ces allocations publiques ; la

¹⁴ Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale.

¹⁵ Union Economique d'Afrique Centrale.

¹⁶ La taille moyenne d'un casier est de 10 ares.

dégradation des infrastructures de production (laboratoires ; équipements et matériels ; magasins de stockage et de conservation ; etc.) ; le manque de moyens pour le renforcement des capacités des chercheurs et techniciens de recherche ; etc.

2.4.3.5. Contraintes institutionnelles et politiques

Parmi les facteurs qui déterminent la faiblesse des performances du secteur agricole et l'aggravation de la pauvreté en milieu rural, il faut citer : (i) l'insécurité grandissante dans les zones de productions agricoles ; (ii) la désorganisation des acteurs ; (iii) une faible capacité des structures d'appui au monde rural ; (iv) l'enclavement et le manque d'infrastructures économiques et sociales de base ; (v) le faible accès au crédit ; etc.

2.4.3.6. Autres contraintes spécifiques

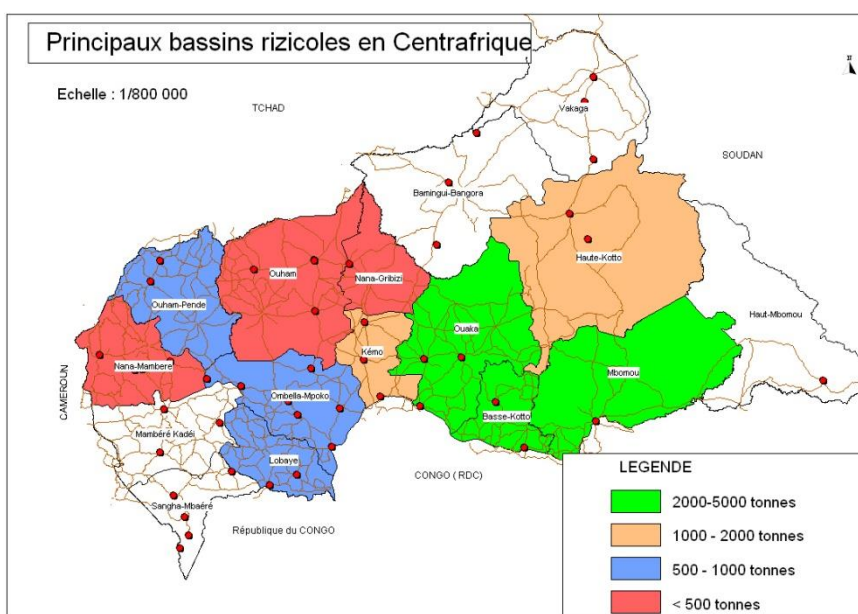
De manière plus spécifique, pour la riziculture irriguée, on peut relever en plus : (i) la dégradation des infrastructures hydro-agricoles ; (ii) la vétusté des équipements agricoles (motoculteurs ; tracteurs ; etc.) et de transformation (décortiqueuses ; vanneuses ; etc.) ; (iii) les difficultés d'accès aux pièces de rechanges des équipements.

2.5. Systèmes de production et typologie des exploitations rizicoles

2.5.1. Systèmes de production

Grâce aux conditions agro-écologiques favorables, la riziculture est pratiquée sur la quasi-totalité du pays. Il est cultivé actuellement en système irrigué, en bas-fonds pluvial et en système pluvial de plateau. Les zones de priorités sont celles qui sont situées dans les zones aménageables avec maîtrise de l'eau et celles qui peuvent être aménagées à moindres coûts.

Figure 1. Principaux bassins rizicoles en République Centrafricaine



2.5.1.1. Riziculture irriguée avec maîtrise de l'eau

Pour ce mode de riziculture, les aménagements sont réalisés dans l'optique de permettre un contrôle total de l'eau au niveau de la parcelle, c'est-à-dire un contrôle de l'irrigation et de la vidange (entrée et sortie de l'eau dans les aménagements). Les pratiques culturales ont par ailleurs évolué passant d'un système extensif vers un système intensif avec repiquage et double culture, voire triple culture.

Les zones de bas-fonds inondables et de galeries forestières aménageables constituent les plus grandes zones prioritaires avec leur potentiel de terres irrigables évaluées à 1,9 millions ha. On retrouve dans ces zones des périmètres aménagés avec un dispositif de maîtrise d'eau amélioré

construit dans le cadre de coopération chinoise (Sakaï ; Bohoro ; Ngoumangou ; Boyali ; PK 26 route de Boali), soit dans le cadre des projets FAO (Ngorom ; Kpokorota ; Yongoro Bédimon) ou par les producteurs avec un dispositif traditionnel (Gbodo ; Akio ; Kongbo ; Boyélé ; Ndim ; etc.). La superficie totale aménagée, avec contrôle totale ou partielle, est estimée à 2.000 ha, soit 14% des superficies rizicoles. Les rendements obtenus y varient de 3,5 à 5 tonnes/ha.

2.5.1.2. Riziculture pluviale de bas-fonds

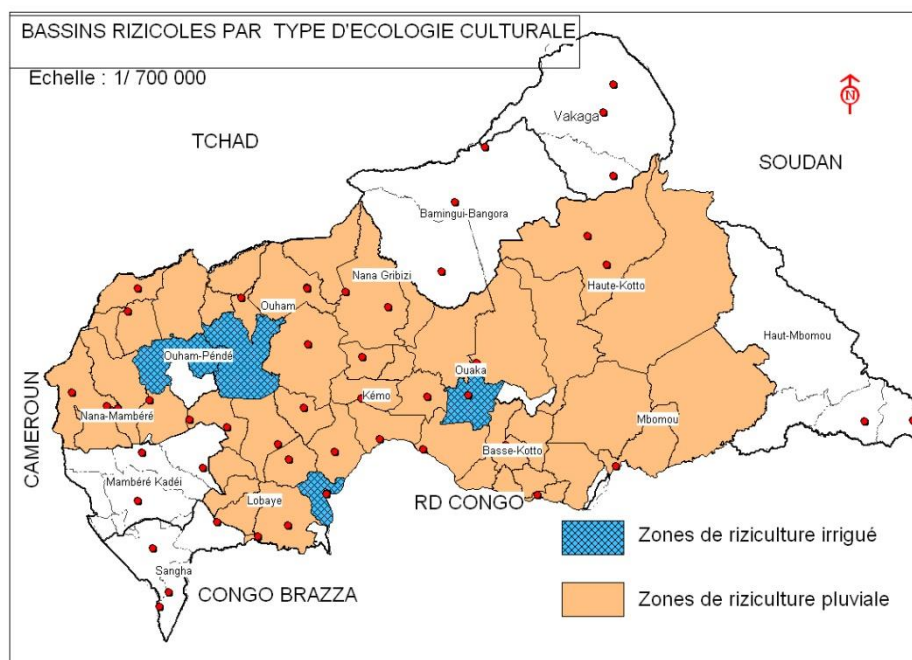
La riziculture de bas-fonds est caractérisée par une grande diversité de situations et de pratiques. Elle est généralement pratiquée dans les zones de plaines alluviales et de galeries forestières longeant les cours d'eau. Le potentiel de ces ressources n'a pas encore été inventorié. Sur le plan pédologique, des études antérieures classent les sols de ces zones parmi les moyennement à faiblement fertiles (Boulvert, 1989).

Selon le type de bas-fonds, la position topographique de la parcelle, la culture de riz peut être submergée de manière temporaire ou permanente due à la remontée de la nappe phréatique, à l'accumulation de l'eau de ruissellement et à la crue de la rivière ou du marigot. Le riz est semé sous régime pluviométrique en début d'hivernage avant l'inondation. Par la suite, l'eau se retire lentement en libérant la parcelle, en général, au moment de la récolte. Cette culture est fortement dépendante de la pluviométrie. Les améliorations portent notamment sur la maîtrise de l'eau avec la sécurisation des bas-fonds de différentes manières : construction de diguettes en courbe de niveau, de digues déversantes, d'ouvrages de déviation avec réseau d'irrigation, etc. On estime à quelques 5.000 ha de riz mis en culture dans les bas-fonds inondables. Cette superficie représente 23% des superficies rizicoles totales en exploitation. Les rendements varient de 1,5 à 3,50 tonnes/ha.

2.5.1.3. Riziculture pluviale de plateau

C'est le système rizicole le plus répandu sur la quasi-totalité du pays. La riziculture pluviale de plateau est pratiquée sur des soles de plateau, de taille variant entre 0,25 et 1,50 ha. Ce mode de production occupe 68% des superficies rizicoles et fournit environ 63% de la production nationale. Les rendements de ces systèmes sont en moyenne de 1,50 tonne/ha.

Figure 2. Répartition des bassins rizicoles par type d'écologie culturale



2.5.2. Typologie des exploitations rizicoles

Grâce aux conditions agro-écologiques favorables, la riziculture est pratiquée sur la quasi-totalité du pays aussi bien par les hommes que par les femmes. En culture pluviale, les femmes représentent 10% des producteurs contre 2% en culture irriguée. Cependant, les femmes et les enfants représentent 70% de la main-d'œuvre utilisée dans les exploitations rizicole (aménagement hydro agricole, labours, semis, récoltes, transport, battage et conditionnement). Ces exploitations rizicoles sont de trois ordres de grandeur :

- Grande exploitation, considérée comme groupement de riziculteurs, pour une superficie allant de 3 à 10 ha au plus avec une petite mécanisation des travaux de labour et de hersage (utilisation de motoculteur) ;
- Moyenne exploitation pour des superficies de 0,5 à 3 ha au plus avec l'utilisation des bœufs de labour d'une part et des organisations d'inter aide des membres des groupements d'autre part ;
- Petites exploitations pour un maximum de 0,5 ha utilisant uniquement de la main d'œuvre familiale.

2.6. Gestion intégrée des ravageurs et des maladies

Le diagnostic phytosanitaire de la culture du riz a permis de faire l'inventaire des principaux maladies et ravageurs dans les zones de production.

2.6.1. Maladies observées et leurs manifestations

Les ennemis de culture observés sur les plantes de riz en cours de végétation dans la zone rizicole est très varié mais moins intense. Ils sont très visibles surtout au stade de végétation. Pour ce qui est des maladies rencontrées, les principales sont la Pyriculariose et l'helminthosporiose. Elles sont largement distribuées dans toutes les zones de production du riz.

Tableau 3 : Principales maladies et plantes parasites du riz

Maladies et plantes parasites	Stade de développement du riz
a/ Sur feuilles, panicules	
- Pyriculariose (<i>Pyricularia oryzae</i>)	Pépinière-maturité
- Helminthosporiose	Pépinière-maturité
b/Plantes parasites et adventices	
- <i>Striga hermontica</i>	Tous les stades
- <i>Striga aspera</i>	Tous les stades
- <i>Cyperus sp</i>	Tous les stades
- <i>Mimosa invisa</i>	Tous les stades
- <i>Eleusine indica</i>	Tous les stades
- <i>Ageratum conyzoides</i>	Tous les stades
- <i>Ageratum Sp</i>	Tous les stades
- <i>Imperata cylindrica</i>	Tous les stades
- <i>Echinochloa chloa</i>	Tous les stades
- <i>Digitaria horizontalis</i>	Tous les stades
- <i>Dactyloctenium aegyptium</i>	Tous les stades

Source : ICRA

2.6.2. Présence des ravageurs et leurs dégâts

Les ravageurs rencontrés dans les exploitations sont les larves de lépidoptères foreurs de tiges, constituées principalement des espèces *Maliarpha separata* et *Chilo zacconius* et les termites sont présentes dans toutes les zones de production du riz. Ils semblent causer des dégâts assez importants surtout sur le riz de plateau. Les dégâts des termites sont très importants chaque fois qu'il y'a déficit de pluviométrie.

En plus des attaques de lépidoptères foreurs de tiges et des termites, on note à partir de floraison à la maturité une population importante de punaises notamment les espèces suivantes : *Asparvia armigera*, *Nezera viridula* et *Riptortus clavatus*. Il est à signaler aussi quelques attaques de puceron dus à *Rhopalosiphum Sp* (Aphidé) et de *Mylabris pustulata* (Méloïdé). Ce Méloïdé est présente dans toutes les zones de production du riz. Il infeste surtout la culture du riz en phase de floraison et se nourrit des fleurs en formation. Par cette action, il empêche la formation des grains.

Tableau 4 : Principaux ravageurs du riz

Ravageurs	Stade de développement du riz
a/ Ravageurs des feuilles et/ou épis	
- Coccinelles (<i>Epilachna Sp</i> , <i>Chnootriba similis</i>)	Plantule-maturité
- Chrysomèles	Plantule- floraison
- Pucerons (<i>Rhopalosiphum sp</i>)	Plantule- maturité
- Sauterelles et criquets	Plantule - maturité
- Méloïdés (<i>Mylabris pustulata</i>)	Floraison
b/Ravageurs des tiges et/ou panicules	
- Foreurs des tiges (<i>Maliarpha separatella</i> , <i>Chilo zacconius</i>)	Tallage- montaison
- Termites (<i>Microtermes</i> , <i>Ancistrotermes</i>)	Plantule- maturité
- Forficules (<i>Forficula sénégalensis</i>)	Floraison-maturité pâteuse grains
- Punaises (<i>Aspavia armigera</i> , <i>Nezera viridula</i> , <i>Tibraca Sp</i>)	Floraison– maturité pâteuses
c/ Rongeurs	
- Rat noir (<i>Rattus rattus</i>)	Semis- maturité
- Rat roussard (<i>Arvicanthis nitotictus</i>)	Semis- maturité
- Rat à mamelle multiples(<i>Mastomy Sp</i>)	Semis- maturité
- Agoutis (<i>Tryonomys swinderianus</i>)	Tallage- maturité
d/ Oiseaux	Semis- maturité
e/ Nématodes	Plantule- maturité

Source : ICRA

2.6.3. Moyens de lutte contre les maladies et ravageurs du riz

L'examen des systèmes de production et des systèmes de cultures en milieu producteur montre que quelque soit la culture considérée, les contraintes phytosanitaires sont liées à la fois au manque des facteurs de production appropriés, au mode de conduite de la culture généralement aléatoire et aux itinéraires techniques souvent mal maîtrisés. Pour remédier à ces différentes contraintes phytosanitaires, les stratégies suivantes sont proposées à différents niveaux :

2.6.3.1. Stratégies au niveau des producteurs

Les actions suivantes seront menées par les producteurs avec l'appui de l'encadrement.

Choix de bonnes terres de cultures

- Le principe est d'aider le paysan à choisir un sol à fertilité homogène et profond avec un bon drainage des eaux de pluies.
- Eviter les sols à termites et envahis par des adventices pérennes.

Rotations et associations des cultures

En même temps qu'elle est favorable au maintien de la fertilité du sol, la rotation des cultures est un moyen privilégié de la lutte sanitaire principalement contre les ennemis des plantes qui vivent dans le sol. De ce fait, il est recommandé :

- d'éviter les cultures épuisantes comme le manioc en tête de rotation.
- de pratiquer les associations moins riches en limitant le mélange à deux ou trois espèces de famille botanique différentes au cours d'une même année de culture afin de limiter la prolifération des ravageurs ou des maladies.

Choix des semences

Beaucoup de maladies dues à des microorganismes (virus, bactéries, champignons) sont transmis de la plante mère à la plante fille par l'intermédiaire des semences.

La règle est d'éviter de prélever les graines malades. Prélever les semences sur les plants sains. Au cas où cela est possible utiliser les semences des variétés résistantes ou tolérantes (par exemple NERICA) à une ou plusieurs maladies ou parasites précis. Les semences doivent être nettoyées afin de trier tout grain non souhaité.

Calendrier cultural trop étalé

Il convient d'éviter un calendrier agricole trop étalé. Pour ce faire, les recommandations consistent à :

- Pratiquer les semis précoces et groupés afin d'éviter la coïncidence des phases sensibles de la plante aux périodes de forte pullulations des maladies ou des ravageurs.
- Pratiquer des semis au début de la saison des pluies pour donner à la plante assez de vigueur pour résister aux agressions de certains ravageurs.
- Pratiquer les semis groupés afin de faciliter la surveillance phytosanitaire et de mettre en œuvre de façon collective, les méthodes de lutte appropriées et réduire rapidement l'infestation. Les semis groupés permettent aussi d'éviter d'étaler les récoltes à des périodes qui coïncident avec des activités agricoles d'autres cultures.

Techniques culturales

Elles se baseront sur :

- **La densité de semis.** Il faut modifier les conditions de vie du parasite ou du ravageur à son détriment lorsqu'on a une idée de sa biologie. Selon le parasite ou le ravageur, la densité de semis sera élevée ou faible.
- **Le sarclage.** La prolifération des mauvaises herbes dans les cultures est souvent favorable à la multiplication des maladies et ravageurs. IL convient d'assurer le sarclage régulier afin de supprimer les plantes hôtes secondaires des maladies et/ou des ravageurs ou hémi- parasites comme le Striga. Le sarclage contribue aussi à produire des plantes plus vigoureuses, débarrassées de toute concurrence des adventices.

Récoltes groupées

Les récoltes échelonnées laissent au champ des plants cultivées à la disposition des parasites ou des ravageurs qui ont le temps de poursuivre leur prédation sur le reste des produits de récoltes. Il est impératif d'effectuer la récolte à maturité complète et de façon groupée.

Hygiène phytosanitaire

La surveillance phytosanitaire est à la base de toute mise en œuvre d'une protection des cultures appropriée.

Il convient d'éliminer les sources de contagion :

- Il est nécessaire de faire les rondes sanitaires fréquentes. Il s'agit de passer régulièrement dans les champs pour arracher, couper ou ramasser toute les plantes ou parties des plantes malades ou attaquées pouvant constituer une réserve de germes, des larves ou d'insectes.
- Brûler hors du champ, toutes les parties malades, coupées, arrachées ou ramassées ;

- Eviter d'enfouir les résidus des cultures malades ou attaquées par des insectes, exemple : les foreurs des tiges qui passent la saison sèche dans les tiges.
- Ramasser à la main tout insecte adulte ou larve se trouvant dans les champs et les détruire.

Traitements chimiques

Il s'agira de :

- **Désinfecter les semences.** La désinfection des semences est assez efficace et peu coûteuse pour ce qui est des insectes ou des maladies cryptogamiques. Elle se fait par enrobage des semences à l'aide de fongicides ou d'insecticides poudre ou par trempage dans des insecticides liquides.
- **Pratiquer des traitements localisés et raisonnés.** Il faudra assurer le traitement sur pieds des plants pour lutter contre les foreurs des tiges ou les Méloïdes du riz en utilisant les granulés contre les foreurs de tiges, des poudres à poudrer contre les Méloïdes.

De façon globale, la stratégie pour la mise en œuvre des méthodes de lutte intégrée peut être résumée comme suit :

- Les variétés résistantes ou tolérantes, l'utilisation des plantes insectifuges, la lutte biologique à l'échelle du terroir, associés à des pratiques culturales adaptées peuvent constituer une base des actions pilotes de lutte intégrée à mener pour la maîtrise des risques phytosanitaires en milieu paysan.
- La lutte chimique préventive sera utilisée pour la production des semences contre les micro-organismes ou les insectes du sol.
- La lutte chimique curative ne sera utilisée que si toutes ces tentatives « douces » ne donnent pas des résultats escomptés. Dans ce cas la lutte chimique doit être raisonnée avec des traitements localisés utilisant des pesticides peu rémanents de faible nocivité pour le paysan et son terroir.

2.6.3.2. Stratégies au niveau de l'encadrement

L'encadrement, de concert avec les agriculteurs mettra en place les actions de lutte intégrée au niveau de deux ou trois groupements par zone.

Les actions à mener porteront sur :

- La formation en cascade des techniciens et des agriculteurs dans la pratique de lutte intégrée ;
- Mettre en place les parcelles de démonstration (Champs Ecoles Paysans) ;
- Conduire les parcelles conformément au paquet technique tel que défini dans la fiche technique.

III. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DU RIZ (SNDR)

3.1. Vision pour la SNDR

La vision pour la SNDR s'inscrit dans la vision globale définie par le Gouvernement Centrafricain dans le cadre de la SDRASA qui vise à reconstruire une agriculture productive, rentable, durable et créatrice de richesse : *« D'ici 2025, l'Agriculture centrafricaine, productive, rentable, respectueuse de l'environnement, s'appuyant sur les initiatives locales et le concept genre, crée de la richesse, des conditions d'émergence d'un secteur privé agricole dynamique, de l'emploi et contribue à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte de la sécurité alimentaire ».*

3.2. Objectifs de la SNDR

3.2.1. Objectif global

L'objectif global de la SNDR est de contribuer, d'ici à l'horizon 2025, à l'augmentation durable de productions agricoles nationales, par l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du riz local afin de répondre aux besoins et exigences des consommateurs.

3.2.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, la SNDR permet de :

- Accroître et améliorer les potentialités de production ;
- Renforcer les capacités d'amélioration de la productivité des systèmes rizicoles ;
- Améliorer les capacités de transformation post-récoltes et d'organisation de la commercialisation ;
- Renforcer les capacités d'irrigation et d'investissement dans les technologies de maîtrise de l'eau ;
- Renforcer les capacités des structures d'appui (recherche ; vulgarisation) et des organisations professionnelles agricoles et rurales (OPAR).

3.2.3. Superficies, rendements et productions par modes de production

Conformément aux axes stratégiques et actions prioritaires à mettre en œuvre, les perspectives, en termes de superficies, de rendements et de production de riz par type d'écologie, peuvent être déclinées comme mentionnées dans le tableau 2 ci-dessous :

Tableau 5 : Objectifs quantitatifs de la SNDR

Année	Riz pluvial			Riz de bas-fonds			Riz irrigué			Total		
	Sup. (ha)	Rdt (t/ha)	Prod. (tonnes)	Sup. (ha)	Rdt (t/ha)	Prod. (tonnes)	Sup. (ha)	Rdt (t/ha)	Prod. (tonnes)	Sup. (ha)	Prod. paddy	Prod. riz
2008	16500	2,33	38500	5000	2,5	12500	2000	3,0	6000	23500	57000	34200
2010	17000	2,40	40807	5151	2,6	13267	2060	3,1	6181	24211	60255	36153
2013	17800	2,51	44679	5400	2,7	14580	2155	3,2	6963	25355	66222	39733
2015	18350	2,60	47710	5550	2,8	15540	2220	3,3	7391	26120	70641	42385
2018	19200	2,72	52224	5810	2,9	16849	2350	3,5	8225	27360	77298	50244
2020	19800	2,80	55440	6000	3,0	18000	2400	3,6	8640	28200	82080	53352
2025	21330	3,02	64340	6440	3,2	20740	2580	4,0	10320	30350	95400	62010

Source : ICRA

3.2.4. Besoins en ressources humaines en matière de recherche et vulgarisation

La réalisation de ces objectifs nécessitera la mobilisation et le renforcement des capacités de ressources humaines en matière de recherche-développement comme évaluées dans le tableau ci-après.

Tableau 6 : Besoins en ressources humaines pour la recherche et la vulgarisation

Année	Chercheurs			Techniciens de recherche			Agents de la vulgarisation		
	Total	Spécialistes du riz (en plein temps)	Spécialistes du riz (à mi-temps)	Total	Spécialistes du riz (en plein temps)	Spécialistes du riz (à mi-temps)	Total	Spécialistes du riz (en plein temps)	Spécialistes du riz (à mi-temps)
2008	10	6	4	8	4	4	27	15	12
2013	15	10	5	20	15	5	43	38	15
2018	20	15	5	40	30	10	91	68	23

Source : ICRA

3.2.5. Cible de prix à la production à long terme

L'objectif recherché, en terme de prix à la production à long terme, est d'arriver à réduire les coûts de production et de commercialisation du riz local en vue de le rendre plus compétitif par rapport au riz importé et au manioc dans les grands centres de consommation. Par ailleurs, comparativement au manioc, le riz a une meilleure qualité nutritive.

Quant à la commercialisation, l'accent sera mis sur les mécanismes de réduction des coûts de transport (baisse de prix de carburant ; réhabilitation des routes et pistes rurales ; etc.) et des infrastructures de commercialisation pour réduire les coûts d'approvisionnement des marchés.

3.3. Résultats attendus

La mise en œuvre de la SNDR aura un impact significatif, non seulement sur l'augmentation de la production rizicole, mais aussi sur la sécurisation de cette production. A l'horizon 2025, environ 30.000 ha de riz seront exploités, pour une production de plus de 95.400 tonnes de paddy, soit environ 62.000 tonnes de riz blanc, d'une valeur estimée à plus de 22 milliards de FCFA. La SNDR permettra ainsi donc d'améliorer le niveau de vie et le revenu des producteurs.

Ces résultats permettront en terme stratégique, d'ici 2015, à atteindre une croissance moyenne annuelle de l'activité agricole en terme réels de 6% (Base line: 2%), de réduire le taux d'insécurité alimentaire à 15% (Base line: 30,2%).

En vue d'assurer le développement durable de la riziculture à travers cette stratégie, il semble essentiel que des mécanismes adéquats, relatifs à la planification et au suivi-évaluation, soient mis en place et que des ressources (financières ; humaines ; structurelles ; etc.) appropriées puissent être effectivement mobilisées et que la contribution du gouvernement au développement du secteur agricole doit atteindre entre autres 10% du budget national.

3.4. Axes stratégiques de la SNDR

En vue d'être en cohérence avec la vision globale de la Coalition pour le Développement du Riz Africain (CARD) et les orientations stratégiques de la SDRASA, la mise en œuvre de la SNDR s'appuiera sur les axes stratégiques suivants :

- Axe 1. Intensification durable la production rizicole ;
- Axe 2. Amélioration des capacités de transformation post-récoltes et de la chaîne de valeur ;
- Axe 3. Renforcement des capacités de commercialisation et d'accès aux marchés ;
- Axe 4. Appui institutionnel adéquat aux acteurs de la filière (recherche ; vulgarisation ; organisation et accompagnement des producteurs ; financements/investissements ; partenariats).

3.4.1. Axe 1. Intensification durable de la production rizicole

Cet axe stratégique sera développé à travers les programmes suivants : (i) l'amélioration des systèmes de production et de distribution de semences améliorées ; (ii) la mise en place d'un dispositif approprié d'approvisionnement en engrais ; (iii) le renforcement des capacités d'irrigation et d'investissements dans les technologies de maîtrise de l'eau.

3.4.1.1. Programme 1.1. Amélioration des systèmes de production et de distribution de semences améliorées

L'approvisionnement des producteurs en semences améliorées de riz est indispensable pour permettre d'augmenter la production rizicole et en conséquence améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie. L'amélioration des systèmes de production et de distribution des semences améliorées de riz constitue une des options technologiques prioritaires pour parvenir à cette fin.

Dans la SDRASA et le DSRP, ce programme a été réaffirmé puisque la production de semences figure bien au nombre des actions prioritaires envisagées.

Ce programme, relatif à l'amélioration de la filière semencière de riz, qui est en cohérence avec les piliers 2 et 4 du PDDAA-NEPAD, les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) et la stratégie de croissance accélérée de l'agriculture, entend contribuer au développement durable de la production agricole, par un appui approprié à la recherche en amont et à l'assistance technique aux réseaux de producteurs semenciers (REPROSEM) en vue de réhabiliter le mécanisme de production de semences améliorées de pré-base et de base de riz.

L'objectif global du programme est de développer et renforcer, de manière durable, le processus de réhabilitation des systèmes de production et de distribution des semences améliorées de riz, en vue du renforcement de la sécurité alimentaire et de l'amélioration du niveau de revenus des petits producteurs agricoles.

Il s'agit spécifiquement de : (i) renforcer les capacités de la recherche (ICRA, LASBAD) à produire et à transférer auprès des utilisateurs de technologies modernes et appropriées de production et de conservation de semences améliorées de riz ; (ii) renforcer les capacités de multiplication et de distribution de semences améliorées de riz ; (iii) renforcer l'encadrement technique des producteurs de semences améliorées de riz (ACDA).

La mise en œuvre de ce programme se base sur les sous-programmes suivants :

- Renforcement des capacités opérationnelles de l'institution de recherche à produire les semences améliorées de riz (pré-base ; base) ;
- Renforcement des capacités de multiplication et de distribution des semences par les REPROSEM ;
- Appui à la promotion et à l'organisation des marchés de semences de riz de qualité.

3.4.1.1.1. Sous-programme 1.1.1. Renforcement des capacités opérationnelles des structures de recherche à produire les semences améliorées de riz (pré-base et base)

Pour renforcer les capacités opérationnelles des institutions de recherche dans les domaines de la production et de la conservation de semences améliorées de riz, ce sous-programme envisage de : (i) sélectionner et produire de façon durable les variétés de riz jugées performantes ; (ii) mettre en place un mécanisme de transfert de technologies de production et conservation de semences aux producteurs.

Les investissements nécessaires à entreprendre comprennent : la réhabilitation et ou la construction des infrastructures de recherche ; l'achat du matériel de multiplication végétative et des intrants ; le renforcement des capacités des chercheurs.

Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre de ce sous-programme sont les suivants :

Résultat 1 : des variétés performantes de riz sélectionnées et produites en quantité de façon durable.

Les activités à développer pour obtenir ce résultat sont les suivantes :

- Former les chercheurs et techniciens de recherche ;
- Mettre en place une production de matériels de pré-base et de base appropriés ;
- Entretien et enrichir la production de matériel de pré-base et de base ;
- Multiplier et transférer aux producteurs multiplicateurs individuels de semences et aux REPROSEM de matériels de base appropriés en quantité suffisante.

Résultat 2 : des technologies améliorées de production, de conditionnement et de conservation de semences de riz sont transférées aux producteurs multiplicateurs.

Les activités à développer pour atteindre ces résultats sont :

- Mettre en place un pool de connaissances et technologies appropriées nécessairement optimal des variétés de riz recommandées ;

- Gérer le pool de connaissances et technologies et mettre en forme les messages techniques d'appui-conseil aux producteurs multiplicateurs ;
- Mettre en place et gérer le réseau d'introduction et d'essai adaptatif des variétés améliorées ;
- Mettre en place un système de monitoring de qualité (physico-chimique, technologique) des produits à base de riz.

3.4.1.1.2. Sous-programme 1.1.2. Renforcement des capacités des REPROSEM pour la multiplication et la diffusion semences

Pour assurer le renforcement de capacité des REPROSEM pour la multiplication et la diffusion de matériels améliorés, il s'agit de mettre en place un réseau fiable et durable de multiplicateurs et distributeurs des semences de qualité de riz. Les investissements nécessaires à réaliser comprennent : l'identification et la sensibilisation des acteurs concernés, la formation des producteurs multiplicateurs et diffuseurs de semences et la formation des encadreurs de base.

Les résultats attendus de la mise en œuvre de ce sous-programme sont les suivants :

Résultat 1 : un réseau fiable et durable de multiplicateurs de semences de qualité est mis en place et est opérationnel.

Les activités à développer pour atteindre ce résultat sont :

- Identifier les producteurs et les groupements de multiplicateurs de semences de riz améliorées ;
- Organiser et former les multiplicateurs de semences de riz en techniques de production et multiplication de semences de qualité ;
- Assurer l'encadrement technique continu aux membres du réseau.

Résultat 2 : un réseau fiable et durable de diffuseurs de semences de riz est mis en place et est opérationnel.

Les activités à développer pour atteindre ce résultat sont :

- Identifier les diffuseurs de semences de riz améliorées ;
- Organiser et former les diffuseurs en techniques de gestion, de conditionnement, de conservation et de stockage ; etc. de semences de riz ;
- Assurer l'encadrement continu aux diffuseurs de semences de riz.

A. Processus d'appui à la production de semences améliorées de riz

Le manque de semences améliorées constitue l'une des contraintes majeures pour le développement de la riziculture en RCA. Pour relever ce défi, il semble nécessaire de mettre en œuvre des actions destinées à couvrir les besoins en semences de qualité des producteurs. La SNDR appuiera le processus en conduisant les actions suivantes :

- la sélection et l'introduction des variétés améliorées adaptées aux principales zones agro-écologiques et aux systèmes de culture ;
- la mise au point et la diffusion des techniques de production et de gestion intégrée appropriés destinés à rentabiliser la riziculture ;
- le renforcement des capacités des producteurs à la production du riz et la multiplication de semences avec un accent particulier sur l'approche genre. A cet effet, les jeunes et les groupements de femmes seront particulièrement ciblés ;
- la collecte, la multiplication, le conditionnement et la conservation de variétés traditionnelles ayant des caractères pouvant servir à des travaux d'amélioration ;
- l'appui à l'organisation des acteurs de la filière semencière avec le développement de plateforme des acteurs ;
- la promotion des entreprises privées dans la structuration de la chaîne de valeur du riz (production ; transformation ; commercialisation) ;

- la mise en place d'un mécanisme d'information et de communication afin d'accélérer le commerce des semences et autres produits agricoles ;
- la décentralisation du contrôle de qualité avec une certification obligatoire des semences de pré-base et base et la mise en place d'un dispositif de production de semences de qualité ;
- l'intensification de la mécanisation du travail du sol, des opérations culturales, de récolte et post-récolte, etc. ;
- la formation des producteurs et utilisateurs d'équipements agricoles ;
- la mise en œuvre d'une politique de maintenance des équipements agricoles ;
- le renforcement des capacités des artisans locaux dans fabrication de certains équipements avec certification de la qualité des équipements mis sur le marché.

B. Vision de la production des semences du riz et système de diffusion géographique

Elle sera basée sur : (i) la quantité de semences améliorées (pré-base ; base) à produire pour satisfaire les besoins de producteurs de riz ; et (ii) l'implication des acteurs dans la chaîne de valeur des semences (rôle et modalités de production et de distribution de semences de qualité).

a) Estimation de la quantité de semences améliorées de riz à produire par écologie

Année	Riz pluvial		Riz de bas-fonds		Riz irrigué	
	Surface (ha)	Quantité de semences (kg)	Surface (ha)	Quantité de semences (kg)	Surface (ha)	Quantité de semences (kg)
2008	16500	577500	5000	175000	2000	50000
2013	17800	623000	5400	189000	2155	53875
2015	18350	642250	5550	194250	2220	55500
2018	19200	672000	5810	203350	2350	58750
2020	19800	693000	6000	210000	2400	60000

Source : ICRA

b) Implication des acteurs dans la chaîne de valeur des semences

Le rôle et la modalité d'intervention des acteurs dans le processus de production et de diffusion de semences seront organisés ainsi qu'il suit :

- **Production de semences de pré-base.** Les activités sont menées dans les CRPR, stations, et PA de l'ICRA. Pour chaque variété, il s'agit de produire et conserver les potentialités génétiques des différentes générations pour garantir une meilleure production de semences en aval. Cette production se fait sur de petites surfaces de l'ordre de 1 à 2 ha par centre, station, et PA.
- **Production de semences de base.** Cette production est conduite sur le dispositif de l'ICRA, ou sous contrat avec les producteurs (individuels ou groupements) selon le type de systèmes de culture. En vue de garantir un meilleur contrôle de qualité, les producteurs seront formés en matière de conduite, de suivi, de conditionnement et d'évaluation de la qualité des semences.
- **Suivi des activités de multiplication.** Au niveau des centres, stations et PA de l'ICRA, les agents de la recherche (Chefs de stations, de PA et de section ; encadreurs) se chargent du suivi de cette multiplication jusqu'à la collecte. Ce suivi concerne les activités de production, de conditionnement, de conservation, de semences de pré-base et de base et de semences commerciales de niveau 1 faites par ces entités.
- **Contrôle de qualité de semences.** Le contrôle de qualité de semences est fait par l'ICRA à deux niveaux : (i) *au niveau des champs* : en période de végétation, lors de suivi des multiplications, en période de levée, de floraison et de récolte ; et (ii) *au niveau du laboratoire de semences à Bangui*. A ce niveau, des échantillons de semences déjà conditionnées, sont prélevés et contrôlés au laboratoire (faculté germinative, pureté, état sanitaire, etc.).

- **Distribution de semences:** La distribution des semences, après contrôle et certification par l'ICRA, se fera à travers le réseau des magasins villageois ou par des revendeurs ambulants ou fixés.

3.4.1.1.3. Sous-programme 1.1.3. Appui à la promotion et à l'organisation des marchés de semences de riz de qualité

L'objectif de ce sous-programme est de développer les marchés de semences de riz de qualité afin de satisfaire les demandes des producteurs.

L'accroissement des productions devra être tiré par la demande de semences améliorées. La stratégie à mettre en place vise, non seulement à renforcer la couverture des besoins internes par la production locale de semences de qualité, mais également à organiser les producteurs semenciers en réseaux afin de saisir les opportunités offertes par les marchés locaux de semences.

Les résultats attendus de la mise en œuvre de ce sous-programme sont les suivants :

Résultat attendu 1 : Circuits de commercialisation bénéfiques aux producteurs semenciers sont proposés

Les activités prévues pour atteindre ce résultat sont :

- Identifier tous les maillons des circuits de commercialisation ;
- Conduire une étude avec les producteurs semenciers pour identifier les circuits de commercialisation qui leur sont bénéfiques ;
- Organiser les producteurs en réseaux de producteurs de semences (REPROSEM) pour vendre aux prix rémunérateurs et directement aux autres producteurs, afin de mieux profiter de la plus value de leurs produits ;
- Apporter un appui aux producteurs semenciers afin d'améliorer leur professionnalisme par des actions de formation, mise à disposition de matériel et fonds de roulement, amélioration des techniques de conservation/ stockage/ emballage, promotion de nouveaux opérateurs ;
- Améliorer les infrastructures de stockage et de commercialisation des semences.

Résultat attendu 2 : Observatoire national pour suivre l'évolution du prix de semences de qualité est mis en place et est opérationnel

Les activités prévues pour atteindre ce résultat sont :

- Développer un système de communication et d'informations commerciales, visant à faciliter la prise de décision des producteurs, entrepreneurs ou encore des investisseurs potentiels ;
- Créer et renforcer des réseaux des commerçants vendeurs de semences pour avoir une mercuriale de prix ;
- Créer et renforcer un réseau des producteurs utilisateurs de semences de qualité pour recueillir leurs besoins.

Résultat attendu 3 : Nombre de producteurs utilisateurs de semences de qualité est augmenté

Les activités prévues pour atteindre ce résultat sont :

- Sensibiliser les groupements des producteurs et promouvoir l'utilisation de semences de bonne qualité ;
- Conduire une étude de marché pour déterminer la demande (en quantité) ;
- Conduire une étude de la production annuelle pour déterminer l'offre.
- Promouvoir un regroupement de l'offre au sein des REPROSEM susceptibles de conclure des contrats ou « alliances productives » avec les agents économiques ;
- Faciliter la circulation interne des semences.

3.4.1.2. Programme 1.2. Mise en place d'un dispositif approprié d'approvisionnement en intrants agricoles (engrais ; matériels agricoles)

L'utilisation d'engrais reste primordiale pour assurer une meilleure intensification de la production du riz. Par rapport aux projections de production de riz pour les dix années à venir, la demande globale en engrais est évaluée à environ 15.000 tonnes. Etant donné que le pays est importateur d'engrais et la faible capacité financière des producteurs à importer ces engrais, l'intervention de l'Etat semble nécessaire pour mettre en place un dispositif devant faciliter l'approvisionnement des producteurs en ces intrants.

En outre, pour faciliter l'accès aux intrants, les actions à mettre en place par l'Etat doivent porter sur :

- (i) un mécanisme d'octroi de crédit de campagne ;
- (ii) la suppression ou la déduction de la TVA sur les engrais et pesticides et leur transport afin de réduire leur coût ;
- (iii) la subvention des intrants par l'Etat, conformément aux recommandations du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine tenu à Abuja, Nigeria, le 13 juin 2006.
- (iv) Aussi, l'utilisation de la fumure organique, les techniques culturales alternatives (système sous couvert végétal) visant l'amélioration de la fertilité des sols méritent d'être plus développées.
- (v) Par ailleurs, une action doit être entreprise en vue de promouvoir et faciliter l'intervention du secteur privé dans le segment approvisionnement en intrants des producteurs.

La mise en œuvre de cet axe stratégique est basée sur les sous-programmes suivants : (i) Approvisionnement en intrants agricoles ; (ii) Accès aux équipements agricoles pour l'intensification de la production rizicole.

3.4.1.2.1. Sous-programme 1.2.1. Approvisionnement en intrants agricoles

Cinq ans après les engagements des Ministres africains des finances à Abuja, en 2006, pour développer l'utilisation des engrais dans l'agriculture, le constat est sans équivoque pour la RCA. En effet, l'intensité moyenne d'utilisation de fertilisants est de 9 kg/ha, alors qu'elle atteint 86 kg/ha en Amérique latine, 104 kg/ha en Asie du Sud et 142 kg/an en Asie du Sud-Est. Les données comparatives entre pays de la sous-région placent la RCA loin derrière dans le classement de l'utilisation d'intrants (quantité totale d'engrais rapportée à la superficie arable totale) avec 0,6 kg/ha contre 5,0 kg/ha pour le Cameroun, 7 kg/ha pour le Burkina Faso, 8 kg/ha pour le Mali et 22 kg/ha pour la Côte d'Ivoire. L'objectif fixé par le sommet d'Abuja en 2006 est de 50 kg d'ici à 2015 pour l'Afrique.

Objectif du sous-programme. Il s'agit de mettre en œuvre des mécanismes en vue de rendre disponible les intrants (engrais ; insecticides ; herbicides ; produits de traitement des semences) de qualité et en quantité suffisantes à des coûts rémunérateurs pour les fournisseurs et accessibles pour les producteurs, afin d'accroître les rendements des productions.

Résultats attendus. Les intrants agricoles sont disponibles et accessibles aux producteurs.

Activités. Les interventions consisteront à : (i) Redynamiser les segments approvisionnement en engrais et produits phytosanitaires ; (ii) Mettre en place des infrastructures de traitement, de conditionnement et de stockage des intrants agricoles ; (iii) Renforcer le système d'exonération fiscale et douanière sur les intrants agricoles ; (iv) Appuyer la formation des producteurs en techniques de fabrication de fumures organiques ; (v) Mettre en place un système de crédit pour l'achat d'intrants agricoles.

3.4.1.2.2. Sous-programme 1.2.2. Accès aux équipements agricoles pour l'intensification de la production rizicole

L'étude diagnostic des systèmes de production, réalisée dans le cadre des états généraux de l'agriculture et de l'élaboration de la SDRASA, a mis en exergue l'importance de la mécanisation agricole comme un des facteurs clés de la modernisation de l'agriculture centrafricaine. En effet, il a été constaté que l'utilisation de moyens rudimentaires pour le travail du sol, non seulement n'améliore pas la texture du sol et ne permet pas aux autres facteurs de production (variété et matériels végétaux améliorés ; fumures minérale et organique ; pesticides ; etc.) d'améliorer de manière substantielle les rendements des cultures, mais également ne permet pas une augmentation des superficies cultivées par actif agricole. Cela a comme conséquence un faible niveau de rendement et un effet négatif direct sur la productivité du travail des agriculteurs et sur la production.

Objectifs. Pour lever ce défi, la stratégie vise à développer la mécanisation progressive. Partant de la culture attelée dans toutes les régions en passant par la mécanisation intermédiaire, elle devra aboutir à la mécanisation totale. Il s'agira de soutenir l'acquisition d'équipements agricoles de travail du sol et la création de centres de formation, d'étude et d'expérimentation de machines agricoles dans les grands bassins rizicoles.

Résultats attendus. (i) La mécanisation agricole est relancée, promues dans les zones de production de riz et pratiquée par les exploitants agricoles ; (ii) les superficies cultivées en riz sont augmentées ; (iii) les organisations des exploitants et des artisans fabricants de pièce de rechange et réparateurs en mécanisation intermédiaire à la base sont développées et opérationnelles.

Activités. (i) Promouvoir la relance de la mécanisation agricole (culture attelée, motorisation et tracteurs); (ii) Développer un artisanat de service de mécanisation et fabricant des pièces de rechange en mécanisation intermédiaire ; (iii) Développer des PME d'artisans prestataires de service de mécanisation agricole ; (iv) Faciliter l'émergence de PME de construction de matériels agricoles ; (v) Mettre en place un mécanisme de crédit pour l'acquisition des chaînes d'attelage et des machines agricoles ; (vi) Former les producteurs et leurs organisations en techniques de gestion et d'entretien des attelages et machines agricoles ;(vii)création de magasin des pièces de rechange des équipements rizicoles.

3.4.1.3. Programme 1.3. Renforcement des capacités d'irrigation et d'investissements dans les technologies de maîtrise de l'eau.

Les problèmes de vétusté des infrastructures d'irrigation, de gestion de l'eau, de mauvaises herbes et de drainage restent des contraintes majeures pour assurer une meilleure intensification de la production rizicole dans les périmètres irrigués et les bas-fonds inondables. Pour lever ces défis, les actions prioritaires envisagées dans le cadre de la SNDR porteront sur :

- l'identification et la connaissance du potentiel en terres irrigables et en bas-fonds aménageables ;
- la réhabilitation et le renforcement des capacités des infrastructures d'irrigation des anciens domaines irrigués pour une meilleure valorisation des sites ;
- l'aménagement des domaines disposant des ressources appropriées ;
- le renforcement des capacités des organisations des producteurs dans la gestion du terroir, de l'eau et des aménagements hydro-agricoles ;
- la promotion de la réalisation d'ouvrages de conservation des eaux et de maintien de la fertilité des sols ;

Ces actions seront mises en œuvre à travers les sous-programmes suivants : (i) Développement de la petite irrigation et de gestion de l'eau ; (ii) Appui à la gestion des aménagements et infrastructures hydro-agricoles.

3.4.1.3.1. Sous-programme 1.3.1. Développement des infrastructures d'irrigation et de gestion de l'eau

Ce sous-programme découle des piliers 1 (*Extension des superficies bénéficiant d'une gestion durable des sols et de systèmes fiables de maîtrise de l'eau*) du PDDAA-NEPAD et s'inscrit parmi les programmes prioritaires de la SDRASA et du DSRP2. Il a été également identifié comme l'un des programmes prioritaires du PNIASA.

Le défi est de réussir l'exploitation rationnelle et la valorisation des potentialités naturelles et des spécificités socioéconomiques des différentes zones agro-écologique du pays. En résumé, il s'agit de : (i) promouvoir des stratégies d'extension des périmètres irrigués ; (ii) promouvoir la technologie d'irrigation et de maîtrise de l'eau à faible coût devant contribuer à l'extension des surfaces irriguées consacrées à la production du riz.

En RCA, la pratique d'irrigation occupe encore une place secondaire dans l'agriculture, malgré l'existence de potentialités importantes constituées par les bas-fonds et plaines irrigables. On estime à moins de 1000 ha la superficie totale irriguée sur une superficie potentiellement irrigable évaluée à environ 1.900.000 ha, soit 0,13%. Face aux changements climatiques, le développement durable de la production agricole passe par le développement de l'irrigation et une amélioration de la maîtrise de l'eau à travers l'utilisation de technologies éprouvées de faible coût et adaptées aux conditions locales de production.

Ainsi, **l'objectif** de ce sous-programme est de développer les technologies d'irrigation et de maîtrise de l'eau à faible coût afin d'améliorer la disponibilité alimentaire par la réduction des risques climatiques sur les systèmes de cultures rizicoles et de garantir la régularité de la production du riz.

Il s'agit d'aménager, d'ici cinq ans, environ 2.500 ha de nouveaux périmètres irrigués dotés de dispositifs de petite irrigation avec maîtrise de l'eau à faible coût.

Les principales activités qui devront être développées sont : (i) identifier et évaluer le potentiel en terres irrigables et en bas-fonds aménageables ; (ii) réhabiliter et renforcer les capacités des infrastructures d'irrigation des anciens terroirs irrigués pour une meilleure valorisation des sites ; (iii) aménager les terroirs disposant des ressources appropriées pour la production du riz ; (iv) renforcer les capacités des organisations des producteurs dans la gestion du terroir, de l'eau et des aménagements hydro-agricoles ; (v) promouvoir la réalisation d'ouvrages de conservation des eaux et de maintien de la fertilité des sols ; (vi) faciliter l'accès des producteurs au matériel d'irrigation.

3.4.1.3.2. Sous-programme 1.3.2. Appui à la gestion des aménagements et infrastructures hydro-agricoles

L'objectif de ce programme est de renforcer les capacités des structures techniques en vue d'apporter un appui approprié aux exploitants à mieux gérer les aménagements et infrastructures hydro-agricoles. Cet appui permettra également à ces structures d'assurer le suivi et l'évaluation de l'état d'entretien des infrastructures et si possible créer un fonds d'entretien des infrastructures de production.

Les résultats attendus sont : (i) les cadres chargés de la gestion des infrastructures sont formés en techniques de gestion des aménagements et infrastructures agricoles ; (ii) les moyens nécessaires et indispensables de travail et de déplacement sont mis à la disposition du cadre institutionnel de gestion des aménagements et infrastructures agricoles ; (iii) un fonds d'entretien des aménagements et infrastructures agricoles est créé et fonctionnel.

Les activités à mettre en œuvre consistent à : (i) former les cadres chargés d'appuyer la gestion des aménagements et infrastructures hydro-agricoles ; (ii) renforcer les capacités techniques et de mobilité des services en matériels nécessaires de travail (logiciels, et autres matériels informatiques, matériels de bureau, etc.) et de terrain (véhicules) ; (iii) créer un fonds d'entretien des

aménagements et infrastructures agricoles ; (iv) appuyer le suivi des activités de gestion des infrastructures hydro-agricoles.

3.4.2. Axe 2. Amélioration des capacités de transformation post-récoltes et de la chaîne de valeur

Il est reconnu que la qualité du riz est un aspect important pour améliorer la compétitivité du riz produit dans la plupart des pays africains. Dans cette optique, les actions prioritaires de cet axe stratégique seront organisées autour du programme suivant :

3.4.2.1. Programme 2.1. Amélioration des technologies de transformation, conditionnement et stockage des produits à base de riz

La transformation industrielle du riz demeure insuffisante pour impulser une croissance économique forte, améliorer de façon substantielle la valeur ajoutée et absorber les productions locales. Les efforts de transformation du riz entrepris par les quelques rares unités existantes devront se poursuivre et se renforcer en stimulant tous les niveaux de transformation (petite transformation familiale, artisanale et industrielle).

L'objectif du programme est de renforcer les capacités de gestion et de transformation des produits agricoles afin d'améliorer la valorisation du riz et des produits transformés à base de riz et les marges bénéficiaires des acteurs concernés par ce segment de la filière riz en RCA.

Les résultats attendus de ce programme sont les suivants : (i) les capacités des structures artisanales de transformation du riz sont améliorées ; (ii) les structures artisanales de transformations sont développées et opérationnelles ; (iii) les PME agricoles et les mini-rizeries modernes sont développées en aval de la production ; (iv) les infrastructures de stockage et de conservation des produits transformés à base de riz sont développées ; (v) la qualité des produits transformés est améliorée.

Les activités à entreprendre pour atteindre ces résultats sont les suivantes :

- introduire et mettre en place des unités d'amélioration de la qualité du riz (petites rizeries ; moissonneuses, batteuses ; épiereuses, moulins à farine) au niveau des zones de production ;
- renforcer les capacités en techniques de transformation des produits à base de riz (biscuits ; gâteaux ; sirop ; boissons ; crêpes ; autres pâtisseries ; etc.) pour une meilleure valorisation du riz et une amélioration de revenus des acteurs ;
- construire des infrastructures communautaires de base pour assurer une meilleure commercialisation du riz et des produits transformés (aires de séchage ; magasins de stockage ; étales de vente de riz) ;
- mettre en place un mécanisme d'octroi de crédit aux acteurs pour faciliter l'acquisition de ces unités d'amélioration de la chaîne de valeur du riz ;
- mettre en place un mécanisme de marketing du riz et des différents produits à base de riz auprès des consommateurs (marchés locaux ; restaurants ; cantines scolaires ; hôpitaux ; etc.) ;
- promouvoir et encourager fortement les PME à s'impliquer dans les segments transformation, conservation et stockage, transport et commercialisation ;
- mettre en place des facilités à l'octroi de crédits, d'équipements pour le développement de PME.

3.4.3. Axe 3. Renforcement des capacités de commercialisation et d'accès aux marchés et aux crédits

Cet axe vise à mettre en place un environnement commercial favorable à travers le développement d'infrastructures structurantes et la prise de mesures pour mieux organiser la commercialisation du riz et des produits transformés à base de riz, tant au niveau local, national, sous-régional, qu'international.

Les résultats attendus de cet axe sont : (i) les infrastructures de commercialisation sont mises en place ; (ii) un mécanisme d'information et de communication sur les marchés du riz et ses dérivés est mis en place et rendu opérationnel ; (iii) le marché national du riz est développé ; (iv) les débouchés sur les marchés national, régional, sous-régional et international du riz et des produits transformés à base de riz sont assurés ; (v) les acteurs de la filière sont organisés en interprofessions et sont opérationnels, (vi) le système de crédit rural est mis en place et opérationnel

Les activités à mettre en œuvre pour atteindre ces résultats consistent à :

- mettre en place des infrastructures de stockage et de conservation adaptées du riz et des produits à base de riz ;
- développer les systèmes d'information de marchés et les observatoires sur la filière riz ;
- appuyer l'organisation de la commercialisation primaire du riz et ses dérivés ;
- améliorer les conditions d'accès aux marchés par la réhabilitation et l'entretien des pistes rurales ;
- renforcer les capacités d'analyses qualité des laboratoires ;
- Favoriser la libre circulation des produits agricoles et agroalimentaires au niveau national et sous-régional.
- Favoriser la mise en place de l'épargne crédit en milieu riz
- Impliquer le secteur privé dans le circuit de commercialisation
- Développer la stratégie marketing sur la filière riz
- Organiser les foires agricoles et les foires aux semences

3.4.4. Axe 4. Appui institutionnel aux acteurs de la filière

Le développement du secteur rizicole ne pourra se faire sans un dispositif de recherche-développement efficace. Les actions prioritaires à entreprendre seront développées à travers les programmes suivants :

3.4.4.1. Programme 4.1. Renforcement des capacités de la recherche à la mise au point et diffusion des technologies innovantes et performantes

Le développement et la diffusion des technologies améliorées constituent une des options stratégiques prioritaires pour parvenir à la relance de la croissance agricole et par conséquent à l'amélioration de la sécurité alimentaire, de revenus et des conditions vie des populations. Dans la SDRASA et le DSRP 2, cette stratégie d'intervention a été réaffirmée puisque la mise au point des technologies améliorées figure bien au nombre des actions prioritaires envisagées. C'est pour être en cohérence avec ces orientations que la SNDR a retenu ce programme axé sur le renforcement des capacités de la recherche à la mise au point et diffusion des technologies innovantes et performantes sur le riz. Ce programme est en cohérence avec le pilier 4 du PDDAA-NEPAD « *Recherche agricole et diffusion de la technologie* ».

Objectif du programme. Mettre au point et diffuser des technologies améliorées, pour l'amélioration de la productivité, de l'intensification durable des systèmes de productions rizicoles.

Résultats attendus. Ils se résument comme suit : (i) les capacités opérationnelles de la structure de recherche sont renforcées (réhabilitation des infrastructures ; équipements de recherche ; formation des chercheurs ; moyens de déplacement ; etc.) ; (ii) de nouveaux matériels génétiques améliorés sont développés et diffusés ; (iii) des technologies de gestion intégrée de la riziculture sont mises au point et diffusées.

Les activités à mettre en œuvre pour atteindre ces résultats consisteront à : (i) mettre à disposition des ressources nécessaires pour permettre à la structure de la recherche d'être plus opérationnelle ; (ii) développer et/ou introduire des variétés performantes de riz adaptées aux conditions agro-écologiques du pays à travers des tests de sélection variétale participative et répondant aux besoins des consommateurs ; (iii) promouvoir des techniques de gestion intégrée de la riziculture adaptées (techniques de culture ; gestion des ravageurs et maladies ; etc.) aux différentes écologies de production ; (iv) promouvoir et diffuser des paquets technologiques de transformation mis au point par la recherche ; (v) élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la fertilité des sols des sites rizicoles.

3.4.4.2. Programme 4.2. Renforcement des capacités de la vulgarisation des technologies auprès des riziculteurs

La diffusion ou le transfert de technologies améliorées auprès des producteurs constituent une base pour l'amélioration de la productivité et de la production agricole, gage de la relance de la croissance économique, et par conséquent de l'augmentation des revenus et de l'amélioration des conditions de vie des populations et de leur sécurité alimentaire. Compte tenu du niveau de productivité du riz encore assez bas malgré la potentialité dont dispose la RCA, la diffusion ou le transfert de technologies appropriées auprès des riziculteurs s'avère une priorité afin d'améliorer le niveau de production du riz. La mise en œuvre de ce programme nécessite le renforcement des capacités des services d'appui conseil aux producteurs.

Objectif du programme. Renforcer les capacités des services d'appui-conseil pour le transfert des technologies adaptées auprès des riziculteurs. Il s'agit de diffuser les conseils techniques, économiques, et de gestion en vue d'améliorer le revenu des bénéficiaires.

Résultats attendus. (i) les capacités des services d'appui conseil sont renforcées ; (ii) des technologies adaptées de gestion intégrée de la riziculture sont transférées ou diffusées auprès des producteurs.

Activités à mettre en œuvre. Les approches d'appui conseil ne doivent plus se limiter à des objectifs stricts d'augmentation de la productivité, mais intégrer les aspects de gestion durable de l'exploitation et d'accès au marché à travers le développement des conseils agricoles. Tirant leçons des expériences passées, la SNDR doit viser l'amélioration des performances des productions rizicoles et la création des conditions devant assurer la compétitivité de la filière à travers l'utilisation de technologies agricoles appropriées.

Ainsi, les activités à mettre en œuvre pour atteindre ces résultats consisteront entre autres à : (i) mobiliser les moyens adéquats à la réalisation des activités d'appui-conseil auprès des riziculteurs ; (ii) recycler et/ou former les agents de la vulgarisation et des producteurs sur les itinéraires techniques de production du riz dans les différentes écologies ; (iii) concevoir et mettre en œuvre un plan d'appui-conseil et de formation ciblé et rapproché des producteurs ; (iv) former les acteurs sur les opérations de récolte et post-récolte afin d'améliorer la qualité du riz paddy et blanchi ; (v) élaborer et éditer des référentiels technico-économiques et des fiches techniques, des documentaires, des affiches et des posters ; (vi) former les acteurs sur la gestion financière et administrative des exploitations agricoles et des OP.

3.4.4.3. Programme 4.3. Renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations

La formation continue des acteurs du secteur agricole et de leurs organisations est souvent assurée par les structures étatiques. Certaines ONG (nationales et internationales) sont aussi très actives dans la formation des producteurs dans divers domaines (production agricole ; gestion des ressources naturelles ; protection de l'environnement ; alphabétisation ; santé ; etc.). Elles relaient les structures étatiques en panne de ressources humaines et de moyen de fonctionnement efficace. Les systèmes nationaux de formation agricole dans le pays restent globalement inadaptes aux situations agraires et aux défis à relever dans le secteur.

Objectif du programme. Développer un système de renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations.

Les résultats attendus de ce programme sont les suivants : (i) un système de renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations est mise en place et opérationnel ; (ii) des outils appropriés de formations sont élaborés et mis à disposition des acteurs ; les capacités techniques et organisationnelles des acteurs sont améliorées.

Les activités à réaliser pour atteindre ces résultats sont : (i) mettre en place un dispositif mobile de formation à la demande des délégués techniques, des délégués commerciaux et des producteurs-relais ; (ii) améliorer le dispositif pratique de formation (fermes dans les institutions ; matériels et équipements techniques d'apprentissage ; (iii) réhabiliter les infrastructures; (iv) améliorer la qualité et le nombre des ressources humaines dans le domaine de l'enseignement ; (v) appuyer l'émergence et la professionnalisation des organisations des acteurs pour assurer les fonctions d'approvisionnement en intrants, de gestion des opérations de production, de transformation et de commercialisation du riz et des produits de transformation à base de riz ; (vi) promouvoir la dynamisation de l'interprofession des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie pour une participation active au développement et à la promotion du riz national ; (vii) mettre en place un système d'information et de communication adapté aux acteurs de la filière ; (viii) renforcer le partenariat entre les producteurs et les partenaires au développement (institutions de crédit et de micro-crédit ; associations locales ; ONG ; transformateurs ; commerçants).

IV. PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNDR

Le plan de mise œuvre de la SNDR, étendue sur une période estimatif de cinq ans est en cohérence avec la Stratégie de Développement Rural, de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (SDRASA), la Stratégie de croissance Accélérée de l'Agriculture (SCAA), le (PDD) Programme Pôle de développement (cf. Annexe 1).

Il faut préciser que le coût estimatif des différentes activités retenues fera l'objet d'une évaluation lors des études de faisabilité de celles-ci.

V. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

5.1. Gouvernance de la SNDR

Le dispositif de la gouvernance de la SNDR doit être en cohérence avec celui de la SDRASA et du DSRP. La SNDR est ancrée dans le PNIASA qui se base sur une approche sectorielle. De ce fait, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SNDR sera coordonnée par le dispositif unique et commun à toutes les actions du secteur agricole. Ce dispositif respectera les orientations du cadre institutionnel du DSRP.

En effet, le mécanisme de coordination générale du PNIASA est basé sur un dispositif unique et commun à toutes les sources de financement défini dans le DSRP II. Ce dispositif respectera les orientations consignées dans le Pacte national de partenariat pour la mise en œuvre du PDDAA signé le 15 avril 2011. Dans cette perspective, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) assure pleinement la maîtrise d'ouvrage de la SNDR. La stratégie sera mise en œuvre aux travers des projets et programmes portés par l'Etat, les organisations professionnelles agricoles et des acteurs économiques privés avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

La coordination des activités de la SNDR sera assurée par le Coordonnateur National, Point Focal de la Coalition pour le Développement du Riz Africain (CARD), appuyé par la Plate Forme Nationale Riz (PFNR).

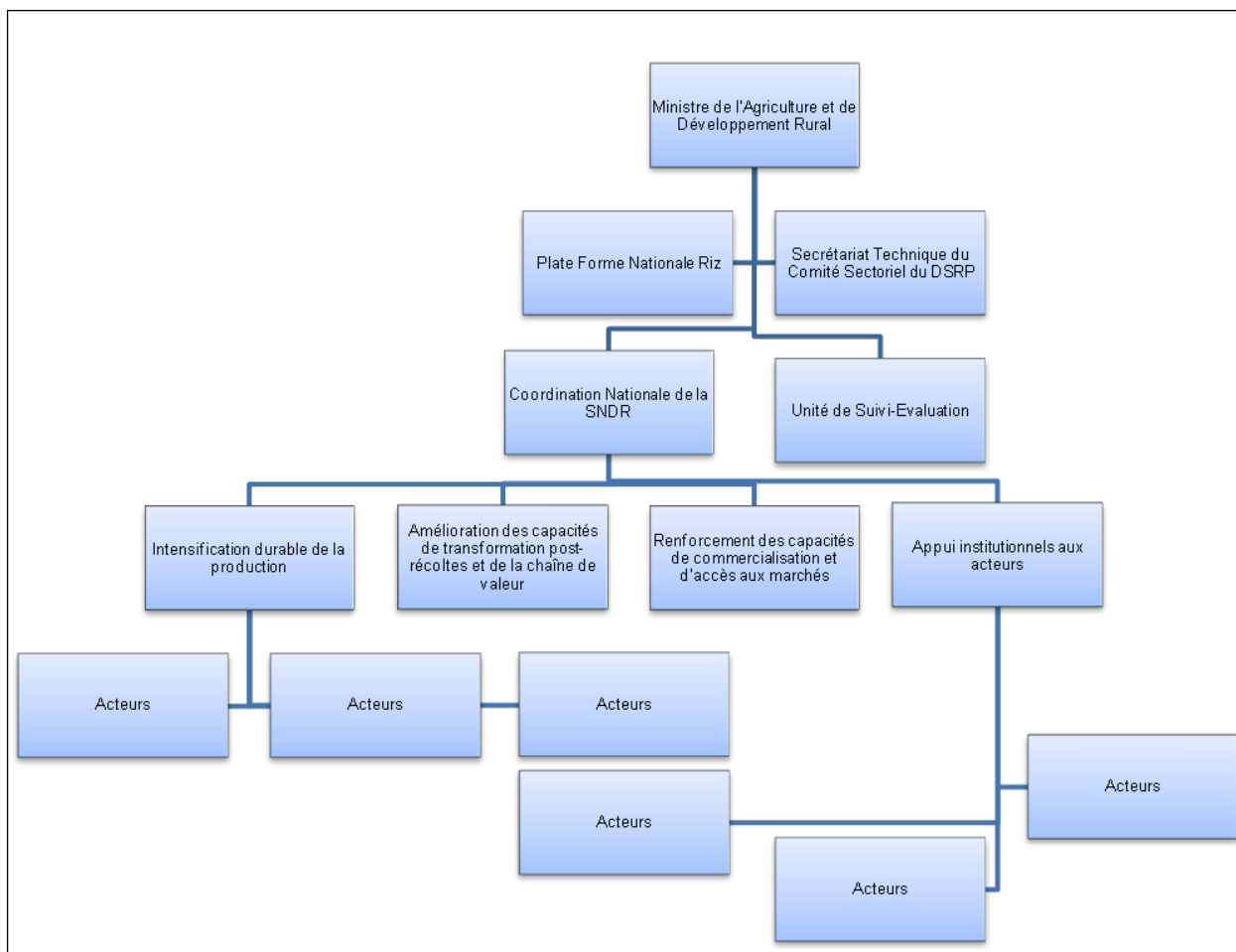
En vue de garantir une meilleure gouvernance des activités de la SNDR, il sera créé une Plate Forme Nationale Riz qui jouera le rôle de Comité de pilotage. Cette Plate forme sera placée sous-

tutelle du Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural (MADR). La présidence de ce Comité sera assurée par le représentant du Ministre de l'Agriculture. Le Comité de pilotage aura pour rôle de définir et arrêter les orientations de la stratégie qui traduisent les grandes options politiques du secteur agricole. Il est chargé d'assurer l'évaluation et le suivi technique des activités sur le terrain. Le Comité de pilotage sera composé des acteurs clés de la filière, représentant les ministères (MDRA ; Ministère des finances ; Ministère du Plan ; Ministère du Commerce), les structures d'appui (recherche ; vulgarisation ; ONG), les organisations de producteurs (groupements des riziculteurs ; transformateurs ; etc.) ; les partenaires au développement (FAO ; PNUD ; fournisseurs d'intrants ; commerçants ; Banque Mondiale ; FIDA ; JICA ; etc.). Un arrêté du Ministre de l'agriculture et du développement rural désignera les différents membres du Comité et fixera les modalités d'application.

Au niveau **déconcentré/décentralisé**, le mécanisme de gouvernance de la SNDR s'appuiera sur les structures déconcentrées du MADR (Directions régionales du MADR, de la recherche, d'appui-conseil).

Le cadre institutionnel de gouvernance de la SNDR est schématisé comme ci-dessous :

Figure 3. Schéma du Cadre institutionnel de gouvernance de la SNDR



5.2. Opportunité de prise en charge de la SNDR par le DSRP et le PNIASA

La mise en œuvre de la SNDR, qui est une opportunité pour la relance de la croissance, s'appuiera sur des secteurs qui induisent (directement et indirectement) une amélioration importante et durable des revenus et une croissance créatrice d'emplois, portée par des investissements, tant publics que privés. En vue de relancer la croissance de l'économie, la filière riz représente donc un des sous-secteurs clés de l'agriculture dans lequel l'Etat doit consentir des efforts de financement pour la promotion et la modernisation de l'agriculture.

Dans cette optique, l'Etat a prévu d'allouer dans le cadre du DSRP-II globalement, d'ici à 2015, environ 150,3 milliards de FCFA à la relance des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques (dont le riz). Ces financements concerneront aussi bien les activités d'aménagement et de réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles nécessaires à l'intensification de la riziculture irriguée et à celles de la redynamisation de la riziculture pluviale. Ils couvrent également le renforcement des capacités des producteurs et celles des institutions d'appui au secteur agricole.

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre du PNIASA, les investissements spécifiques au développement de la filière rizicole (Production, distribution de semences améliorées ; approvisionnement en intrants ; amélioration des techniques de gestion intégrée des exploitations ; amélioration des technologies post-récolte ; développement des marchés locaux et organisation des circuits de commercialisation) et de la petite irrigation (Etude d'identification et d'aménagements des bas-fonds aménageables ; aménagement des terres pour les cultures intensives ; facilitation d'accès au petit matériel d'irrigation ; construction des dispositifs hydroagricoles ; renforcement des capacités des producteurs en techniques de maintenance des aménagements et des équipements d'irrigation) sont évalués respectivement à environ 10 milliards de FCFA et 56 milliards de FCFA.

La SNDR est en cohérence avec les grandes orientations du Gouvernement en matière de développement durable de productions agricoles en RCA. Sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre général de l'axe stratégique 2 « Relance économique et intégration régionale » du DSRP-II 2011-2015¹⁷. De manière spécifique, il s'agit de développer les programmes suivants : (i) Amélioration du système de financement de l'agriculture ; (ii) Renforcement des capacités locales ; (iii) Renforcement des infrastructures de base ; (iv) Appui à la gestion durable des ressources naturelles ; (v) Développement des filières de production ; (vi) Amélioration de la compétitivité et des circuits de commercialisation ; (vii) Appui à la structuration des acteurs ; (viii) Renforcement des capacités des acteurs.

Le degré de cohérence de la SNDR par rapport aux actions prioritaires du DSRP est présenté par la matrice de l'annexe 1. Au niveau régional, la SNDR est également en cohérence avec les piliers stratégiques du PDDAA-NEPAD telle que résumer dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Matrice de cohérence des axes stratégiques de la SNDR avec le PDDAA-NEPAD

PDDAA	Extension des superficies + Gestion des sols et maîtrise de l'eau	Amélioration des infrastructures rurales + capacités de commercialisation	Augmentation de l'offre alimentaire et réduction de la pauvreté	Recherche agricole, vulgarisation et adoption des technologies
SNDR				
Production, distribution semences				
Dispositif d'approvisionnement engrais				
Technologies post-récolte et commercialisation				
Irrigation + maîtrise eau				
Renforcement des capacités des structures d'appui (recherche ; vulgarisation)				

¹⁷ Le DSRP-II s'appuie sur trois axes stratégiques interdépendants: (i) Consolidation de la paix, Gouvernance et Etat de droit ; (ii) Relance économique et intégration régionale ; et (iii) Développement du capital humain et services sociaux essentiels.

5.3. Gestion de l'environnement

En vue de garantir un développement durable de la filière riz, il semble primordial de veiller à une gestion parcimonieuse de l'environnement dans toutes les actions à entreprendre dans le cadre de cette SNDR. Des études d'impact environnemental doivent être réalisées avant toute action d'envergure, notamment les aménagements et les mesures d'atténuations rigoureusement appliquées.

Les activités susceptibles d'affecter l'environnement comprennent : la réhabilitation des périmètres irrigués, l'aménagement des bas-fonds, le défrichement des espaces boisés, le compactage du sol par les engins de labour, l'application des engrais et pesticides dans les parcelles cultivées. L'impact positif principal de ces différents travaux est l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des exploitations familiales et des revenus des ménages.

Toutefois, ils affecteront négativement l'environnement biophysique (air ; sol ; eau ; végétation ; faune). Aussi, dans un souci d'assurer la durabilité des activités agricoles et de minimiser ces impacts négatifs, il s'avère important de : (i) identifier et expérimenter des techniques alternatives à la pratique de défriche et de brûlis ; (ii) évaluer les effets des activités agricoles sur les accumulations de sédiments et éléments nutritifs dans les cours d'eau, ainsi que les méthodes permettant de les réduire ; et (iii) valoriser les sous-produits du riz.

5.4. Autres questions transversales

Désenclavement des zones de production. La réhabilitation des voies d'accès aux grands bassins de production rizicole est indispensable pour assurer l'approvisionnement en intrants et équipements des exploitants et l'écoulement de la production vers les marchés. Aussi, des efforts doivent être développés dans la construction ou la réhabilitation des autres infrastructures routières.

Prise en compte de l'aspect genre. En raison de la forte implication des femmes et des jeunes dans la riziculture, leur participation à la mise en œuvre de la SNDR est indispensable pour l'atteinte des objectifs visés. Ainsi, ils doivent être étroitement associés à toutes les actions à mettre en œuvre.

Question foncière. La mise en place d'une loi sur le foncier contribuera à la sécurisation et à la promotion des investissements pour l'intensification de la production rizicole.

VI. Détermination des besoins réels de financement de la SNDR

Le coût global de la stratégie nationale de développement du riz en RCA est évalué, à titre indicatif, à **42,5 milliards de francs CFA**, soit **85 millions de dollars US**. L'appui des partenaires tels que la JICA, la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Union Européenne, etc. sera sollicité pour financer les activités de la stratégie.

A ce sujet, il convient de noter que le **PNIASA** et le **GASFP** (Global Agricultural Security Fund Program) constituent déjà un cadre de mobilisation de ressources pour la RCA afin d'intensifier les productions agricoles (dont le riz) et de faciliter l'accès des populations vulnérables à la nourriture.

La détermination des gaps de financement de la SNDR se basera sur la Matrice de la Nature des Interventions par sous-secteur (MNIS), côté offres (ressources) et la MNIS côté demande, c'est-à-dire la prise en compte de l'ensemble des interventions dans la chaîne de valeurs de la filière. Elle se fonde sur les programmes / projets en cours et planifiés en rapport avec le développement de la riziculture. L'évaluation de ces besoins réels de financement de la SNDR sera conduite après l'étape de la validation nationale du présent document de la SNDR.

L'identification et l'analyse des gaps permettront de formuler des nouveaux programmes / projets à soumettre aux partenaires au développement du pays en fonction de leurs stratégies d'intervention.

VII. CADRE DE RESULTATS DE LA SNDR

La mise en œuvre du plan d'actions opérationnel de la SNDR s'articule autour de quatre axes déclinés en huit programmes. Le cadre logique des résultats de ces programmes est présenté à l'annexe 3.

VI. CONCLUSION

Au cours de cette dernière décennie, la production du riz a pris de l'importance dans les systèmes d'exploitation agricole en République Centrafricaine. Elle est considérée dorénavant comme une culture marchande porteuse par les agriculteurs des différentes zones de production. Le niveau de production locale ne cesse d'augmenter, permettant ainsi de générer de revenus pour les producteurs et d'améliorer leur sécurité alimentaire et leur niveau de vie.

Vu l'importance de la contribution de la filière riz dans la croissance économique, l'amélioration de la sécurité alimentaire, et la réduction de la faim et de la pauvreté en RCA, il semble donc important d'élaborer une stratégie nationale de développement de la production de riz en RCA. Cette stratégie, qui est en cohérence avec les axes stratégiques de la SDRASA, du DSRP, du PDDAA-NEPAD, ainsi que les actions prioritaires du PNIASA, permettra à la RCA d'améliorer de manière durable la productivité et la compétitivité de sa filière riz, de réduire la dépendance du pays du riz importé, et de générer de revenus pour les producteurs.

Les actions prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre de cette stratégie, afin d'atteindre cet objectif, seront axées notamment sur :

- l'intensification durable la production rizicole ;
- l'amélioration des capacités de transformation post-récoltes et de la chaîne de valeur ;
- le renforcement des capacités de commercialisation et d'accès aux marchés ;
- l'appui institutionnel adéquat aux acteurs de la filière (recherche ; vulgarisation ; organisation et accompagnement des producteurs ; financements/investissements ; partenariats).

Les résultats et impacts attendus de la mise en œuvre de cette stratégie restent liés à une volonté politique soutenue du Gouvernement à mobiliser les ressources humaines, financières, et matérielles nécessaires. Par rapport à l'engagement pris par les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine, réunis à Maputo les 10 et 11 juillet 2003, pour consacrer au moins 10% de leur budget en faveur de l'agriculture et du développement rural, l'Etat centrafricain allouera à hauteur de 10% du budget national au financement de la SNDR. Pour ce faire, la contribution de l'Etat proviendra principalement : (i) du Fonds de développement agropastoral (FDAP) pour le financement des programmes de recherche, de conseil agricole, de l'organisation des producteurs ; et (ii) du Budget de l'Etat, notamment les lois de finances pour les investissements et le fonctionnement des ministères techniques et les services d'appui au secteur rural. L'Etat mettra également à la disposition des programmes de la stratégie des locaux et du personnel dont il prendra en charge les salaires de base.

En outre, la réussite de la SNDR dépend de la disponibilité des partenaires au développement d'accompagner le Gouvernement dans sa mise en œuvre. L'appropriation dudit document de stratégie par les différents acteurs concernés (producteurs ; transformateurs ; collectivités locales ; etc.), d'une part, et la décision des opérateurs privés d'investir dans la filière, d'autre part, sont également essentielles pour la réalisation des objectifs de la stratégie.

ANNEXES


Annexe 1 : Plan d'action de la SNDR (2013 – 2018)

Axe	Programmes	Activités	Coût estimatif (Millions FCFA)	Partenaires potentiels
Axe 1. Intensification durable de la production rizicole	Amélioration des systèmes de production et de distribution de semences améliorées	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités opérationnelles de l'ICRA à produire les semences améliorées de riz (pré-base ; base) ; - Renforcer les capacités de multiplication et de distribution semences par les REPROSEM ; - Appuyer la promotion et à l'organisation des marchés de semences de riz de qualité. 	3000	ICRA ; REPROSEM ; FAO ; Banque mondiale ; FIDA ; BAD ; BADEA ; CFC ; UE ; PRAP ; PREVES
	Mise en place d'un dispositif approprié d'approvisionnement en intrants agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Redynamiser les segments approvisionnement en engrais et produits phytosanitaires ; - Mettre en place des infrastructures de traitement, de conditionnement et de stockage des intrants agricoles ; - Renforcer le système d'exonération fiscale et douanière sur les intrants agricoles ; - Appuyer la formation des producteurs en techniques de fabrication de fumures organiques ; - Mettre en place un système de crédit pour l'achat d'intrants agricoles. 	5000	Gouvernement ; FAO ; Banque mondiale ; FIDA ; BAD ; BADEA ; CFC ; UE ; ONG ; PRAP ; PREVES ; secteur privé
	Renforcement des capacités d'irrigation d'investissements dans les technologies de maîtrise de l'eau et de maintien de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et répertorier le potentiel en terres irrigables et en bas-fonds aménageables ; - Réhabiliter et renforcer les infrastructures d'irrigation des anciens périmètres rizicoles pour une meilleure valorisation des sites ; - Aménager les bas-fonds disposant des ressources appropriées ; - Renforcer les capacités des organisations des producteurs dans la gestion de l'eau des périmètres aménagés et dans l'exécution des travaux d'aménagements hydro-agricoles ; - Promouvoir la réalisation des ouvrages de retenues d'eaux et de maintien de la fertilité des sols avec l'approche participative. 	15000	REPROSEM ; Groupements paysans ; FAO ; Banque mondiale ; FIDA ; BAD ; BADEA ; CFC ; UE ; ONG ; PRAP ; PREVES
Axe 2. Amélioration des capacités de transformation post-récoltes et de la chaîne de valeur	Amélioration des technologies de transformation, conditionnement et stockage des produits à base de riz	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des unités d'amélioration de la qualité du riz (petites rizeries ; batteuses ; épierreuses) au niveau des zones de production ; - Renforcer les capacités en techniques de transformation des produits à base de riz (biscuits ; gâteaux ; sirop ; boissons ; crêpes ; autres pâtisseries ; etc.) pour une meilleure valorisation du riz et une amélioration de revenus des acteurs ; - Construire des infrastructures communautaires de base pour assurer une meilleure conservation du riz et des produits transformés (aires de séchage ; magasins de stockage) ; - Mettre en place un mécanisme d'octroi de crédit aux acteurs pour faciliter l'acquisition de ces unités d'amélioration de la chaîne de valeur du riz ; - Promouvoir l'implication des opérateurs privés pour prendre en charge les activités de transformation, de conservation et de stockage. 	5000	Gouvernement ; Banque mondiale ; FIDA ; BAD ; BADEA ; BID ; CFC ; UE ; ONG ; PRAP ; PREVES
Axe 3. Renforcement des capacités de commercialisation et d'accès aux marchés	Amélioration des capacités de commercialisation et d'accès aux marchés	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place des infrastructures de stockage et de conservation adaptées du riz et des produits à base de riz ; - développer les systèmes d'information de marchés et les observatoires sur la filière riz ; - appuyer l'organisation de la commercialisation primaire du riz et ses dérivés ; - améliorer les conditions d'accès aux marchés par la réhabilitation et l'entretien des pistes rurales ; 	5000	Gouvernement ; Banque mondiale ; FIDA ; BAD ; BADEA ; BID ; CFC ; UE ; ONG ; PRAP ; PREVES ; ACDA, Etablissements de

		<ul style="list-style-type: none"> - renforcer les capacités d'analyses qualité des laboratoires ; - Favoriser la libre circulation des produits agricoles et agroalimentaires au niveau régional. 		microfinance (EMF) et groupements de transporteurs
Axe 4. Appui institutionnel adéquat aux acteurs de la filière	Renforcement des capacités de la recherche à la mise au point et diffusion des technologies innovantes et performantes	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition des ressources nécessaires pour permettre à la structure de la recherche d'être plus opérationnelle ; - Développer et/ou introduire des variétés performantes de riz adaptées aux conditions agro-écologiques du pays à travers des tests de sélection variétale participative et répondant aux besoins des consommateurs ; - Promouvoir les techniques de gestion intégrée de la riziculture adaptées (techniques de culture ; gestion des ravageurs et maladies ; etc.) aux différentes écologies de production ; - Promouvoir et diffuser les paquets technologiques de transformation mis au point par la recherche ; - Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la fertilité des sols des sites rizicoles. 	4000	Gouvernement ; Banque mondiale ; FIDA ; BAD ; BADEA ; CFC ; UE ; ONG ; PRAP ; PREVES
	Renforcement des capacités d'appui conseil auprès des riziculteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les moyens adéquats à la réalisation des activités d'appui-conseil auprès des riziculteurs ; - Assurer le recyclage et/ou la formation des agents de la vulgarisation et des riziculteurs sur les itinéraires techniques de production du riz dans les différentes écologies ; - Concevoir et mettre en œuvre un plan d'appui-conseil et de formation ciblé et rapproché des riziculteurs ; - Assurer la formation des acteurs (producteurs ; transformateurs ; femmes ; etc.) sur les opérations de récolte et post-récolte afin d'améliorer la qualité du riz paddy et blanchi ; - Former les acteurs sur les techniques simples de gestion d'une unité de production. 	3000	ACDA ; CREF ; FAO ; BID ; Banque mondiale ; FIDA ; BAD ; BADEA ; CFC ; UE ; ONG ; PRAP ; PREVES
	Renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer l'émergence et la professionnalisation des organisations des acteurs pour assurer les fonctions d'approvisionnement en intrants, de gestion des opérations de production, de transformation et de commercialisation du riz et des produits de transformation à base de riz ; - Promouvoir la dynamisation de l'interprofession des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie pour une participation active au développement et à la promotion du riz national ; - Mettre en place un système d'information et de communication adapté aux acteurs de la filière ; - Renforcer le partenariat entre les producteurs et les partenaires au développement (institutions de crédit et de micro-crédit ; associations locales ; ONG ; transformateurs ; commerçants). 	2500	ACDA ; CREF ; ICRA ; ONG ; IMF ; PRAP ; PREVES

***ANNEXE 2 : Matrice de cohérence entre les axes stratégiques de la SNDR et le DSRP**

DSRP \ SNDR	Amélioration du cadre institutionnel et de l'environnement de la production	Promotion et développement des organisations professionnelles agricoles et rurales	Amélioration de la production, de la transformation et des flux de commercialisation des produits agricoles à l'intérieur et à l'exportation	Relance de la pêche et du développement de l'aquaculture	Renforcement de la sécurité alimentaire	Promotion du développement local
Production/ distribution semences						
Dispositif approvisionnement engrais						
Post /récolte + Commercialisation						
Irrigation + Maîtrise de l'eau						
Renforcement structures d'appui ¹⁸						

 : Lien de cohérence

ANNEXE 3 : Cadre logique des résultats de la SNDR

Description du projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèse/Risque
1. Objectif général			
Contribuer l'augmentation durable de productions agricoles nationales, par l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du riz local afin de répondre aux besoins et exigences des	<ul style="list-style-type: none"> - Volume des productions agricoles ; - Taux annuel de croissance du PIB agricole (6%) ; - Taux d'accroissement de la production du riz ; - Taux d'amélioration de rendements du riz ; - Taux d'amélioration de la balance commerciale du riz ; - Taux d'augmentation de la consommation du riz ; - Taux d'amélioration des revenus des acteurs de la filière rizicole 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et enquêtes de référence ; - Statistiques agricoles ; - Enquêtes d'évaluation d'impact (mi et fin parcours) ; - Rapports de mise en œuvre ; - Etudes et enquêtes de la SNDR ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte sociopolitique et économique stable ; - Appui continu du Gouvernement à la mise en œuvre de la SNDR ; - Bonne gouvernance des programmes et projets

¹⁸ Recherche et diffusion des technologies

consommateurs		- Statistiques nationales	
2. Objectifs spécifiques			
OS1. Intensification durable la production rizicole	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de variétés performantes de riz sélectionnées et diffusées ; - Quantité de semences améliorées produites et distribuées aux REPROSEM ; - Nombre de technologies améliorées de production et de conservation de semences de riz transférées aux producteurs multiplicateurs ; - Nombre de réseaux fiables et durables de multiplicateurs de semences de qualité mis en place et opérationnels ; - Nombre de circuits de commercialisation bénéfiques aux producteurs semenciers proposés ; - Observatoire national pour suivre l'évolution du prix de semences de qualité mis en place et opérationnel ; - Nombre de producteurs utilisateurs de semences de qualité ; - Taux d'accessibilité des producteurs aux intrants et équipements de production ; - Taux d'accroissement des superficies en cultures pluviales et irriguées - Nombre d'infrastructures d'irrigation et de gestion de l'eau développées 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes auprès des producteurs - Rapports de mise en œuvre des programmes - Rapport des prestataires de services - Statistiques agricoles - Statistiques nationales 	<ul style="list-style-type: none"> - L'évolution des marchés et des prix du riz et des produits transformés à base de riz ; - Les externalités pénalisant la production locale (contrôles routiers contraignants...) - Les aléas climatiques ou chocs phytosanitaires qui détruisent les récoltes - L'insécurité dans certaines zones de productions - L'accès difficile de certaines zones de production - L'engagement encore timide des opérateurs économiques privés
OS2. Amélioration des capacités de transformation post-récoltes et de la chaîne de valeur	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'unités d'amélioration de la qualité du riz (petites rizeries ; batteuses ; épierreuses) introduites, mises au point et opérationnelles au niveau des zones de production ; - Nombre d'acteurs formés en techniques de transformation des produits à base de riz (biscuits ; gâteaux ; sirop ; boissons ; crêpes ; autres pâtisseries ; etc.) pour une meilleure valorisation du riz ; - Nombre d'infrastructures communautaires de base mises en place et fonctionnelles pour assurer une meilleure commercialisation du riz et des produits transformés (aires de séchage ; magasins de stockage ; étales de vente de riz) ; - Quantité de produits à base de riz transformés et commercialisés ; - Taux d'octroi de crédit aux acteurs pour faciliter l'acquisition des unités d'amélioration de la chaîne de valeur du riz ; - Nombre des PME impliquées dans les segments transformation, conservation et stockage, transport et commercialisation ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes auprès des transformateurs - Rapports de mise en œuvre des programmes - Rapports des PME - Statistiques agricoles - Statistiques nationales 	<ul style="list-style-type: none"> - L'évolution de la production de paddy ; - L'insécurité dans certaines zones de productions - L'accès difficile de certaines zones de production - Le faible engagement des IMF pour l'octroi de crédit aux acteurs ruraux - L'engagement encore timide des opérateurs économiques privés
OS3. Renforcement des capacités de commercialisation et d'accès	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de marchés réhabilités et de pistes rurales entretenues ; - Nombre de laboratoires dont les capacités d'analyses sont renforcées ; - Nombre d'infrastructures de stockage et de conservation adaptées du 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes marchés - Rapports d'étude de la filière - Statistiques agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible organisation et engagements des opérateurs économiques

aux marchés	<ul style="list-style-type: none"> - riz et des produits à base de riz mises en place et fonctionnelles ; - Nombre de systèmes d'information de marchés et les observatoires sur la filière riz développés et opérationnels ; - Nombre d'organisations des commerçants primaire du riz et ses dérivés mises en place et fonctionnelles ; - Quantité de produits à base de riz échangés au niveau régional. 	- Statistiques nationales	- Non harmonisation de la réglementation des échanges entre les Etats de la sous-région
OS4. Appui institutionnel aux acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de ressources allouées aux structures de recherche et d'appui conseil ; - Nombre d'infrastructures construites et réhabilités ; - Nombre des agents de la recherche et d'appui conseil formés ; - Taux d'impact des réformes réalisées en milieu rural ; - Nombre d'organisations de riziculteurs structurées et opérationnelles ; - Nombre des membres des réseaux de riziculteurs formés 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes auprès des structures d'appui - Rapports d'études - Rapport des structures d'appui - Rapports du MADR 	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte sociopolitique et économique stable ; - Appui continu du Gouvernement aux structures d'appui aux riziculteurs ; - Bonne gouvernance des programmes et projets